SIMACUR

Syndicat intercommunal pour le chauffage urbain et le traitement des déchets ménagers

RAPPORT ANNUEL 2025

Collectivités adhérentes

PARIS SACLAY Communauté d'agglomération

Vallée Sud Grand Paris

massy ma ville avance

ville Antony

L'année 2025 en bref

Traitement des déchets de plus de

260 000 habitants

sur le territoire du SIMACUR

6ème réseau

de chauffage urbain d'Île-de-France en quantité de chaleur livrée

95% de valorisation

à travers les différentes filières de tri et traitement des déchets

61 600 t d'OM

(ordures ménagères)
-2 % par rapport à 2024



34 000 t CO_2

économisées par les abonnés du chauffage urbain par rapport à un chauffage au gaz

80 %

Taux d'ENR&R de la chaleur livrée par le chauffage urbain

48,49 €/hab

Coût complet de traitement des déchets
+3% par rapport à 2024

113 € TTC/MWh

Prix moyen en 2025 de la chaleur vendue par le réseau de chauffage urbain du SIMACUR.
-3% par rapport à 2024

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SIMACUR 4
RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 8
2 ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS 9
3 NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2025 16
4 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES APPORTS DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SIMACUR 17
5 SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE 21
RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN DE MASSY-ANTONY 25
6 PRÉSENTATION DU CHAUFFAGE URBAIN DE MASSY-ANTONY 26
7 EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 30
8 PERFORMANCES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES 32
9 DISPONIBILITÉ DU SERVICE, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES 36
10 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL 38
11 PRIX DE LA CHALEUR 39
12 COMMUNICATION ET IMPLICATION DES USAGERS DANS LEUR SERVICE PUBLIC 42

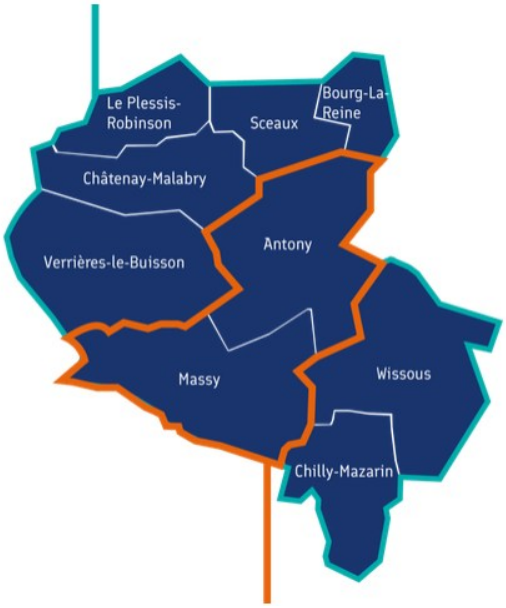
1 PRÉSENTATION DU SIMACUR

1.1 Compétences et territoire

Créé en 1969, le SIMACUR est un syndicat mixte intercommunal qui exerce les compétences de traitement des déchets et de chauffage urbain pour le compte de ses quatre collectivités adhérentes : Vallée Sud Grand Paris et la Communauté Paris-Saclay au titre de la compétence de traitement des déchets d'une part, et Massy et Antony au titre de la compétence de chauffage urbain d'autre part.

Le siège du SIMACUR se situe à l'Hôtel de Ville de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle.

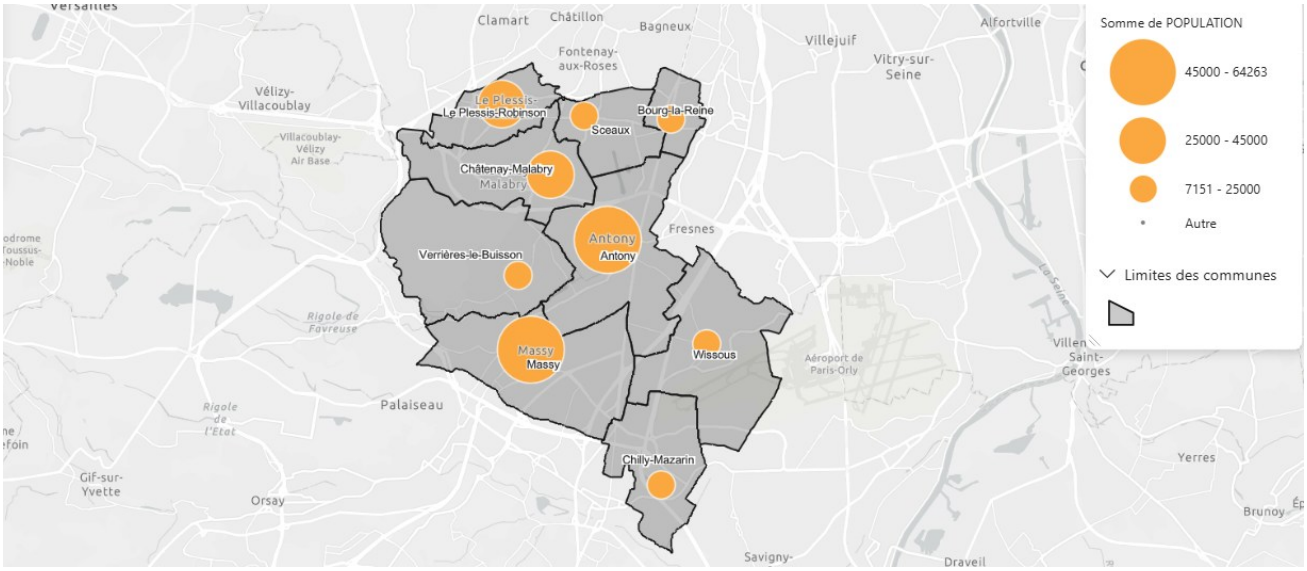
Valorisation des déchets ménagers
Recyclage, compostage et valorisation énergétique des déchets ménagers de neuf communes des territoires de Vallée Sud Grand Paris et de la Communauté Paris-Saclay



Chauffage urbain
Production et distribution d'une énergie renouvelable à prix maîtrisé pour les habitants, entreprises et équipements publics de Massy et d'Antony.

1.2 Population

Le SIMACUR est un territoire d'environ 265 000 habitants, répartis de façon assez hétérogène. Les communes les plus peuplées sont Antony et Massy.



Collectivités adhérentes	Population municipale Recensement 2023 (INSEE[1])	Évolution par rapport au recensement 2020
Chilly-Mazarin	20 443	2,53%
Massy	51 729	1,50%
Verrières-le-Buisson	15 057	3,15%
Wissous	7 751	2,29%
Total PARIS-SACLAY	**94 980**	**2,69%**
Antony	64 263	1,63%
Bourg-la-Reine	21 019	1,0%
Chatenay-Malabry	35 825	2,66%
Le Plessis-Robinson	28 848	-1,30%
Sceaux	20 884	1,93%
Total VALLEE SUD	**170 839**	**1,29%**
TOTAL SIMACUR	**265 819**	**1,79%**

1 https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/8643952?geo=COM-91689+COM-91377+COM-91161+COM-91645+COM-92002+COM-92014+COM-92019+COM-92060+COM-92071&debut=0

1.3 Histoire du syndicat

1960 Construction d'une chaufferie au fuel dans le centre-ville de Massy par la SAGEMA (société d'aménagement du grand ensemble Massy/Antony)

1963 L'exploitation du chauffage urbain est confiée à un groupement d'entreprises, la CURMA

1969 **Création du SIMACUR** pour l'exercice de la compétence chauffage urbain à Massy et Antony

1985-86 Construction du site de la Bonde à Massy : une unité de valorisation énergétique et une chaufferie au charbon. Le SIMACUR prend la compétence de traitement des déchets.

2005 Le SIMACUR devient le Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers. Pour sa compétence « traitement des déchets », le SIMACUR s'étend à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre. Construction d'une chaufferie gaz « Victor Basch » au centre de Massy.

2009 Adhésion de la commune de Chilly-Mazarin pour la compétence « traitement des déchets ».

2016 En application de la loi NOTRe, le SIMACUR devient le Syndicat intercommunal pour le chauffage urbain et le traitement des déchets ménagers.

Le SIMACUR est propriétaire d'un réseau de chauffage urbain à Massy et Antony, intégrant une Unité de Valorisation Énergétique sur son site de production principal situé route de la Bonde à Massy. Ces équipements sont gérés en **délégation de service public (DSP)**.

1.4 Les élus du SIMACUR

Le Comité syndical du SIMACUR est composé de 23 élus et 13 suppléants désignés par ses quatre adhérents. Pour chaque élu est précisée sa commune et/ou son intrecommunalités d'appartenance.

Le bureau est composé du Président et de 6 Vice-présidents, élus au sein du comité syndical.

Président
Pierre Ollier - Massy et Communauté Paris-Saclay

Vice-présidents	
• **Aude NODE-LANGLOIS –** Antony • **Benoît BLOT -** Vallée Sud Grand Paris • **Carl SEGAUD -** Vallée Sud Grand Paris	• **Edouard KALONJI –** Antony • **François-Guy TREBULLE -** Communauté Paris-Saclay • **Régis ROY-CHEVALIER -** Massy et Communauté Paris-Saclay

Élus Titulaires	
• **Gilles BESSENAY** – Antony • **Bernard FOISY -** Vallée Sud Grand Paris • **Corinne MARE-DUGUER -** Vallée Sud Grand Paris • **Wissam NEHME -** Vallée Sud Grand Paris • **Nicolas SAMSOEN -** Massy et Communauté Paris-Saclay • **Cyrille TELMAN -** Communauté Paris-Saclay • **Emmanuel DECROP –** Antony • **Fabien HUBERT -** Vallée Sud Grand Paris	• **Marie-Hélène MICHON -** Vallée Sud Grand Paris • **Cédric NICOLAS -** Vallée Sud Grand Paris • **Mariam SHARSHAR -** Vallée Sud Grand Paris • **Isabelle DRANCY -** Vallée Sud Grand Paris • **Philippe LAURENT -** Vallée Sud Grand Paris • **Philippe MOURAILLE –** Massy • **Muriel POMPONNE -** Vallée Sud Grand Paris • **Isabelle SPIERS -** Vallée Sud Grand Paris

Élus Suppléants	
• **Saïd AIT-OUARAZ -** Vallée Sud Grand Paris • **Frank CHMITELIN -** Communauté Paris-Saclay • **Aïssa GUIGON -** Communauté Paris-Saclay • **Elisabeth PHLIPPOTEAU -** Massy • **Ioannis VOULDOUKIS -** Vallée Sud Grand Paris • **Mustapha MARROUCHI –** Massy • **Nadra SIMON -** Antony	• **Jean-Philippe ALLARDI -** Vallée Sud Grand Paris • **Anne FAURET –** Antony • **Raphaël LACAULE -** Vallée Sud Grand Paris • **Henri ROGER-ESTRADE -** Communauté Paris-Saclay • **Philippe ANCELIN -** Vallée Sud Grand Paris • **Marc FEUGERE -** Vallée Sud Grand Paris

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2 ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Les communes sont en charge de la **propreté urbaine** et du **nettoyage des rues**



La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et Vallée Sud-Grand Paris sont responsables de la **prévention** et de la **collecte** des **déchets ménagers et assimilés**. Ce sont elles qui sensibilisent et organisent les tournées de collecte, définissent celles qui s'effectuent en porte-à-porte ou en apport volontaire et fournissent le matériel et les équipements nécessaires.



Le SIMACUR est un syndicat à qui les intercommunalités ont confié le **traitement des déchets ménagers et assimilés**



Le SIMACUR est en charge du traitement des déchets produits par les ménages et les entreprises qui produisent des déchets pouvant être assimilés à des ménages (par leur nature et leur quantité).

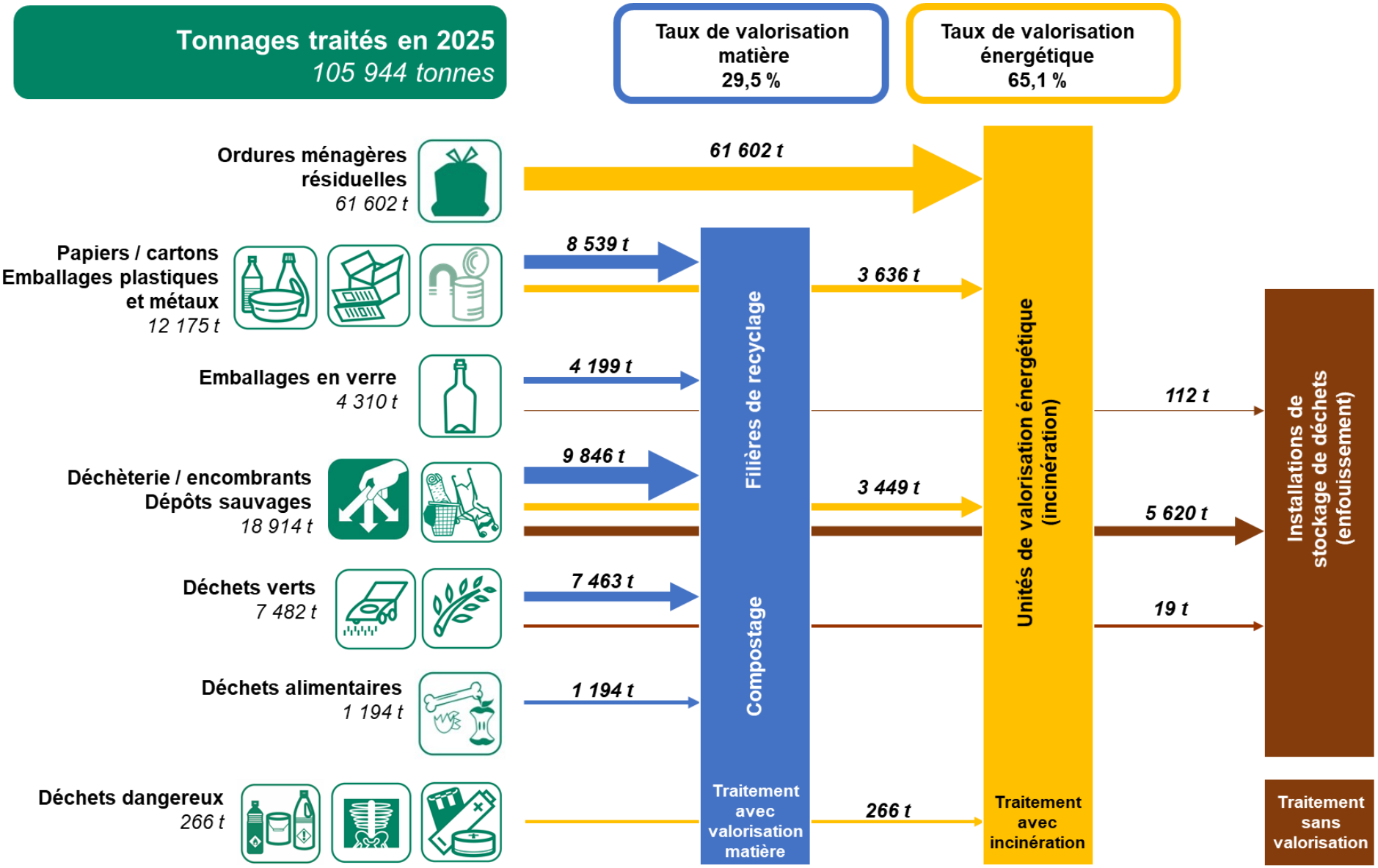
Le SIMACUR est propriétaire d'une installation de valorisation énergétique des ordures ménagères, gérée par une **Délégation de Services Publics** d'incinération des ordures ménagères et de chauffage urbain. Cette installation accueille l'ensemble des ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées par ses adhérents.



Figure 1 - Site de la Bonde à Massy : Unité de Valorisation Énergétique des ordures ménagères et site de production principal du réseau de chaleur

Le SIMACUR confie par ailleurs à des opérateurs privés le traitement des autres déchets ménagers collectés, dans le cadre de **marchés publics de prestations de services**. Afin de favoriser l'économie circulaire et maximiser la valorisation de ses déchets, le SIMACUR a opté pour une approche multi-filières. Il privilégie la valorisation matière par le recyclage et le compostage et, grâce à l'incinération, les ordures ménagères résiduelles sont valorisées thermiquement sur le réseau de chaleur. Seuls les déchets dits ultimes (résidus non valorisables issus du tri des encombrants et des déchets mêlés et gravats souillés) sont mis en enfouissement. **Les modes de traitement sont hiérarchisés et complémentaires**.

2.1 Synoptique des filières et des flux traités



2.2 Typologie des déchets et modes de traitement

	Types de déchets	Origine	Traitements et valorisations
	**Ordures ménagères résiduelles** *Déchets issus de l'activité domestique des ménages qui ne peuvent pas faire l'objet de valorisation matière*	Collecte porte-à-porte	**Valorisation énergétique** *Incinération avec production de chaleur pour le chauffage urbain*
	**Emballages alimentaires en verre** *Bouteilles, bocaux et pots en verre*	Collecte porte-à-porte ou points d'apport volontaire	**Valorisation matière** *Centre de transfert avant recyclage*
	**Emballages et Papiers en mélange** *Bacs jaunes : emballages plastiques et métalliques, cartons - cartonnettes, papiers*	Collecte porte-à-porte ou points d'apport volontaire	**Valorisation matière et énergétique** *Centre de tri avant recyclage* *Valorisation énergétique pour la partie non-recyclable*
	**Déchets végétaux** *Déchets issus de l'entretien des jardins privés, des parcs municipaux*	Collecte porte-à-porte ou déchèterie	**Valorisation organique** *Plateforme de compostage avant retour au sol*
	**Déchets alimentaires** *Déchets de table et de cuisine*	Collecte des restaurants scolaires et collecte en porte-à-porte	**Valorisation organique** *Méthanisation*
	**Encombrants / déchets mêlés** *Literies, meubles, déchets ménagers de grandes dimensions, déchets mélangés présentés sur les trottoirs…*	Collecte porte-à-porte ou déchèterie ou CTM	**Valorisation matière et énergétique** *Extraction des matériaux recyclables* *Valorisation énergétique pour une partie non-recyclable + installation de stockage pour la partie non-recyclable et non-incinérable*
	**Gravats, déchets inertes** *Déchets de travaux, de démolition (pierre, ciment, carrelages…)*	Déchèterie ou CTM	**Valorisation matière** *Utilisation en remblais*
	**Bois** *Bois hors déchets végétaux*	Déchèterie ou CTM	**Valorisation matière ou énergétique** *Broyage – préparation pour incorporation dans des panneaux ou utilisation en chaufferie biomasse*
	**Déchets dangereux** *Peintures, batteries, huiles, aérosols, phytosanitaires…*	Déchèterie ou collectes ponctuelles	**Neutralisation physico-chimique et valorisation matière ou énergétique**
	Déchets ultimes	Déchèterie ou CTM	**Enfouissement** *Installation de stockage pour déchets non inertes non dangereux (ISDND)*

2.3 Marchés publics et lieux de traitement en 2025

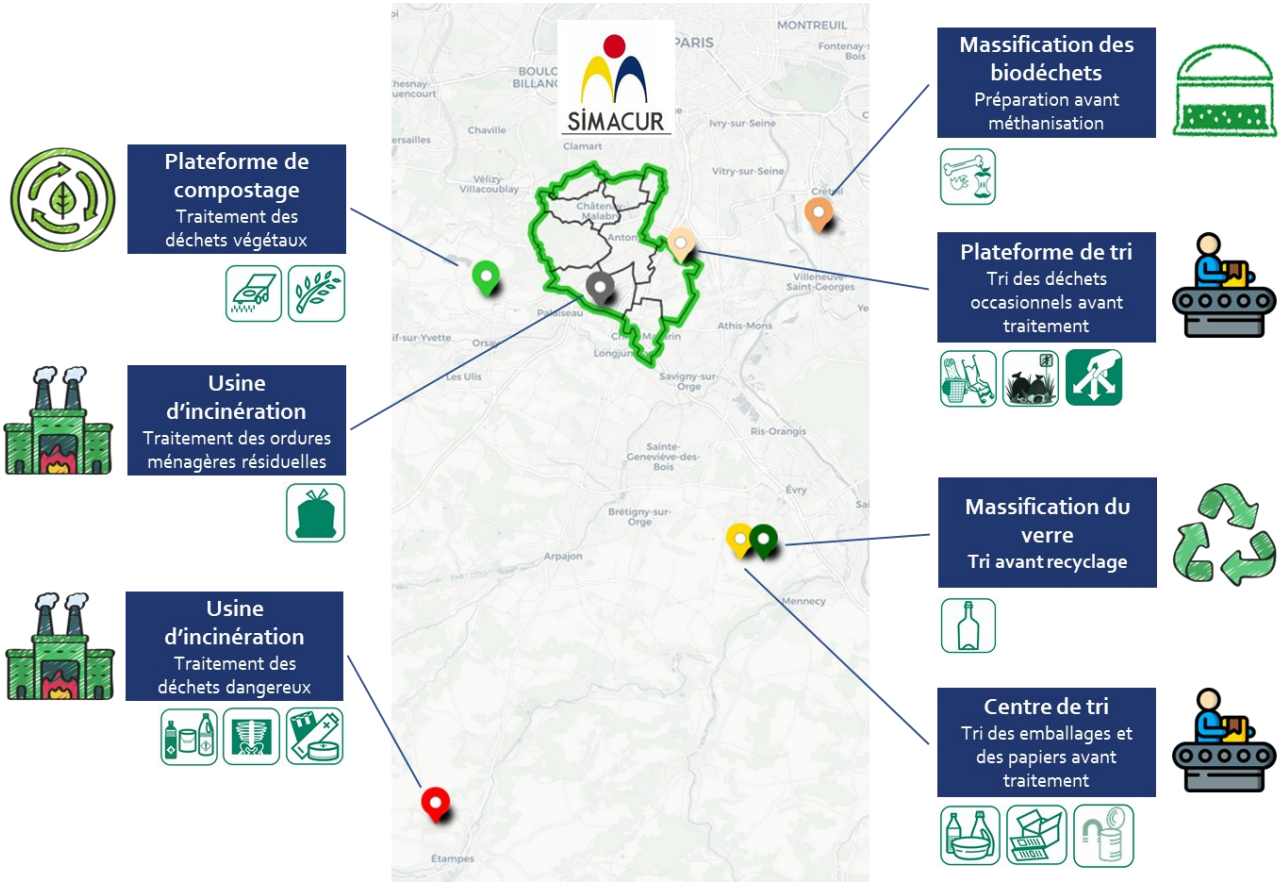


Figure 2 : cartographie des sites de traitement des différents flux de déchets en 2025

Types de déchets	Délégataire / Prestataires	Installations de traitement et localisation
 Ordures ménagères résiduelles	<u>Délégation de service public :</u> Du 01/12/2014 au 30/11/2034 : ENORIS	UVE de Massy (91)
 Verre	<u>Accord-cadre pour le Regroupement / transfert :</u> Du 01/07/2022 au 30/06/2026 : SERIVEL	Centre de transfert à Vert-le-Grand (91)
 Emballages et Papiers en mélange, Bennes cartons	<u>Accord-cadre pour le Regroupement, transfert et tri</u> : Du 01/07/2022 au 30/06/2026 : SERIVEL	Centre de tri à Vert-le-Grand (91)
 Déchets verts	<u>Accord-cadre pour le traitement :</u> Du 01/07/2022 au 30/06/2026 : COMPOMAR	Centre de compostage à Saclay (91)
 Objets encombrants (OE), Déchets mêlés (DM), Déchets inertes (DI), Bois, Déchets ultimes (DU)	<u>Accord cadre pour le tri, le traitement et le recyclage des matériaux triés</u> : Du 01/07/2022 au 30/06/2026 : PAPREC	Centre de tri / préparation / transfert à Wissous (91)
 Déchets dangereux	<u>Accord cadre pour le regroupement et le traitement :</u> Du 01/07/2022 au 30/06/2026 : TRIADIS	Regroupement, tri et préparation à Etampes (91)
 Déchets alimentaires	<u>Accord cadre pour le traitement et la valorisation des déchets alimentaires ménagers et assimilés</u> : Du 01/01/2024 au 30/06/2026 : GENERIS	Regroupement et préparation avant méthanisation à Villeneuve-Saint-Georges (94)

2.4 Contrats de reprise des matériaux triés en 2025

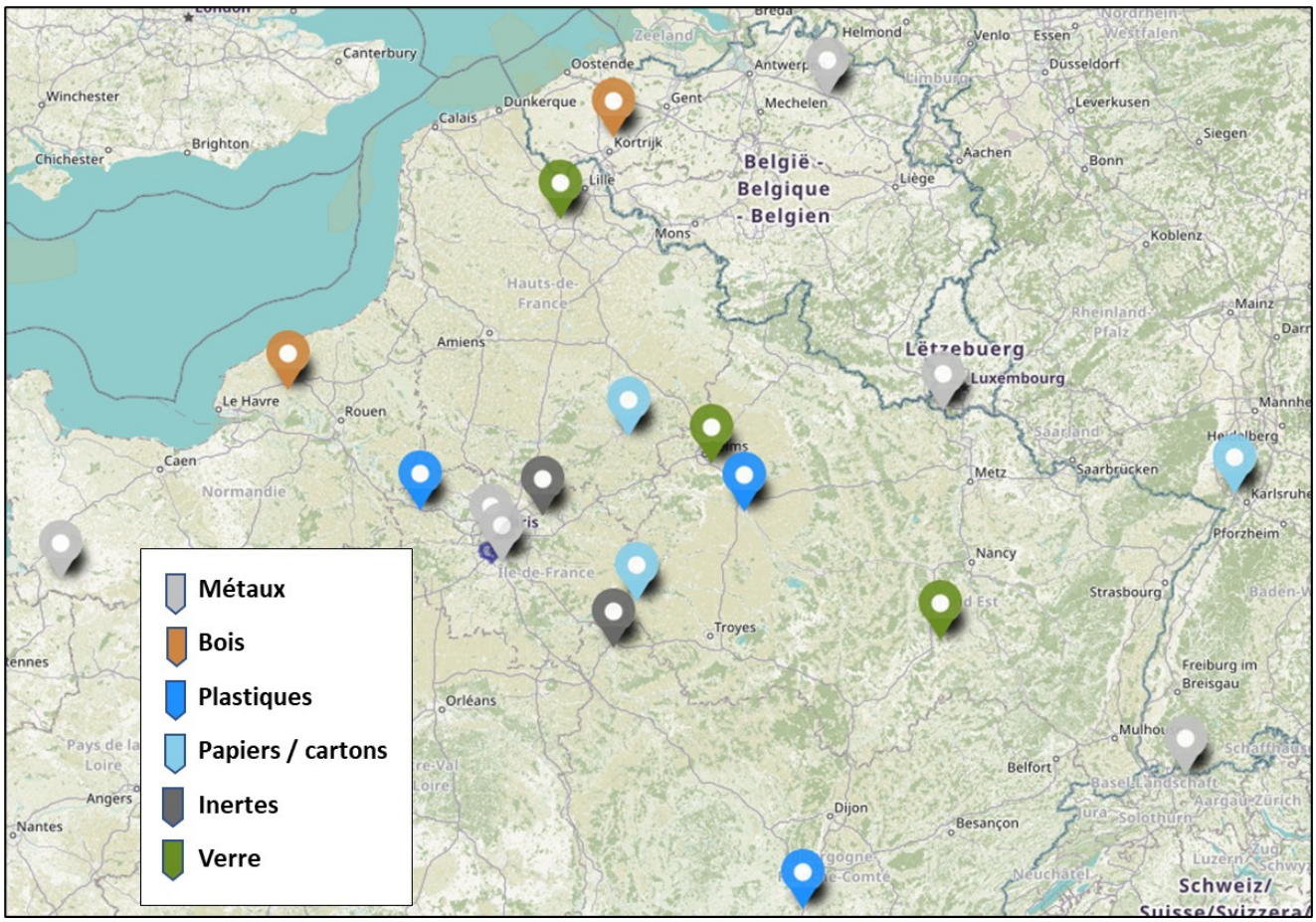


Figure 3 : cartographie des lieux de reprise des matériaux triés

Matières issues du tri des emballages et papiers en mélange (bacs jaunes)

Types de matière	Période	Repreneur	Installations de recyclage
Papiers et cartons non complexés (5.02 + 1.05)	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	EPR	SAICA – Nogent-sur-Seine (10), PAPIERFABRIK PALM – Allemagne
Journaux, revues, magazines (1.11)	Du 01/01/2022 au 30/06/2026	SUEZ	STORA ENSO – Belgique
Gros de magasin (1.02)	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	PAPREC	SAICA PAPER - Venizel (02), SAICA PAPER - Nogent-sur-Seine (10)
Papiers et cartons complexés (5.03)	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	EPR	Essity – Hondouville (27)
PET clair bouteilles et flacons(Q4)	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	PAPREC	France Plastiques Recyclage - Limay (78)
Mix PE/PP	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	PAPREC	PAPREC Plastiques - Chalon-sur-Saône (71)
Flux développement souple	Du 01/07/2022 au 31/12/2026	CITEO	Site de surtri Trivosges – Epinal (88)
Flux développement rigide	Du 01/07/2022 au 31/12/2026	CITEO	Site de surtri Trivosges – Epinal (88)
Acier	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	EPR	Arcelor - Belval (Luxembourg)
Aluminium	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	SUEZ	HKS Belgium_Geel – Belgique, SUEZ RV – Isigny-Le-Buat (50), ALUNOVA RECYCLING - Allemagne
			0

Matières collectées séparément

Types de matière	Période	Repreneur	Installations de recyclage et localisation
Verre	Du 01/01/2018 au 31/12/2026	OI France	PROVER - Wingles (62), SIBELCO - Saint Menge (88), SIBELCO – Reims (51), SOLOVER – Saint-Romain-Le-Puy (42)
Ferrailles	Du 01/07/2022 au 30/06/2026	REVIVAL	Revival – Athis-Mons (91) Revival – Chatillon (92)

3 NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2025

La prévention relève avant tout des adhérents du SIMACUR qui ont la compétence en matière de collecte des déchets. Néanmoins, le SIMACUR intervient ponctuellement sur certains sujets, à la demande de ses adhérents.

Le SIMACUR organise régulièrement des **visites de site** sur demande. En octobre 2025, une j**ournée portes ouvertes** a permis aux habitants du territoire de découvrir notre unité de valorisation énergétique de La Bonde.



Figure 4 – A gauche : Visite de l'UVE du SIMACUR par des étudiant de l'École d'Ingénieurs de la Ville de Paris (décembre 2025). A droite : journées portes ouvertes (octobre 2025)

Le sujet des **bouteilles de protoxyde d'azote** présentes dans le flux des ordures ménagères envoyé en incinération est un sujet de préoccupation croissante pour l'ensembles des UVE de France et notamment pour le SIMACUR, avec une hausse du nombre d'explosions dans les fours. Le SIMACUR se joint aux autres syndicats pour que ce sujet fasse l'objet d'une véritable stratégie de prévention nationale. Le SIMACUR sensibilise également régulièrement ses adhérents pour que ces déchets dangereux se retrouvent le moins possible dans les flux de déchets ménagers. Un article a été mis à disposition des communes pour leurs magazines municipaux.

Le SIMACUR a également contribué à des articles dans les magazines municipaux des communes de son territoire.



Figure 5 - Articles municipaux réalisés en partenariat avec le SIMACUR

4 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES APPORTS DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SIMACUR

4.1 Données globales

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Ordures ménagères (hors voirie, CTM et marché)	68 069	66 214	65 397	62 809	61 602	-1,9%
Emballages, papiers et cartons	12 588	11 854	10 963	11 955	12 175	1,8%
Verre	5 214	5 031	4 948	4 749	4 310	-9,2%
Déchets végétaux	9 093	7 210	7 904	7 996	7 482	-6,4%
Encombrants	6 176	5 449	5 271	5 707	5 435	-4,8%
Déchets mêlés	12 029	7 216	5 984	6 041	6 028	-0,2%
Déchets inertes	4 220	2 997	2 355	2 493	2 809	12,6%
Déchets ultimes	2 133	2 116	2 756	3 150	3 297	4,7%
Déchets occasionnels (bois, ferraille, pneus)	1 424	1 024	1 095	1 155	1 345	16,5%
Déchets alimentaires	158,764	238,32	354	1001	1194	19,3%
Déchets dangereux	208	249	220	249	266	6,6%
Total	121 314	109 597	107 247	107 305	105 944	-1,3%

Tableau 1 : Quantité des déchets apportés au SIMACUR par typologie de flux (tonne)

En 2025, la quantité de déchets traités par le SIMACUR a diminué par rapport à 2024 qui peut s'expliquer en partie par :

- Une diminution des ordures ménagères (en partie au profit du développement de la collecte des déchets alimentaires)
- Une augmentation des déchets de la collecte sélective (bac jaune)
- Une diminution des déchets végétaux (flux fortement dépendant des conditions météorologiques)
- La diminution des déchets de verre qui est une tendance qui s'observe chaque année et qui est due à priori à une évolution de la consommation des ménages.

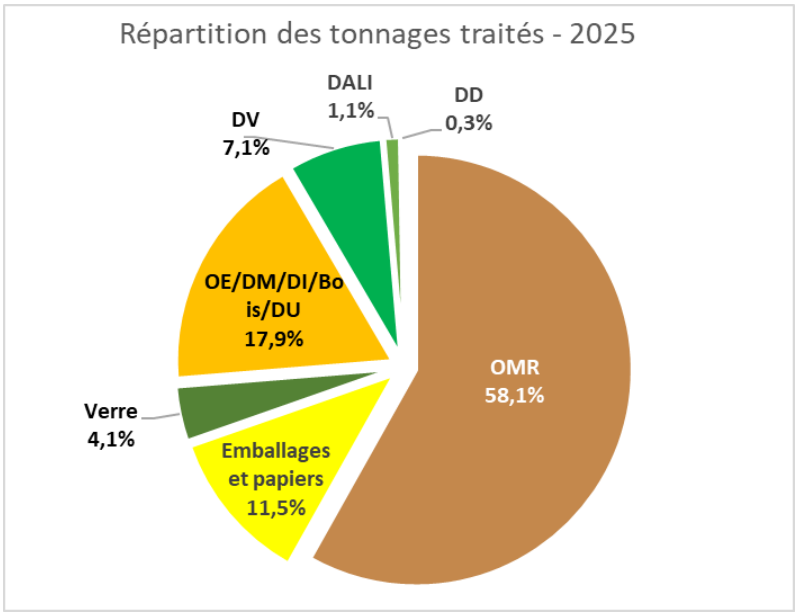


Figure 6 : Répartition des tonnages traités par flux

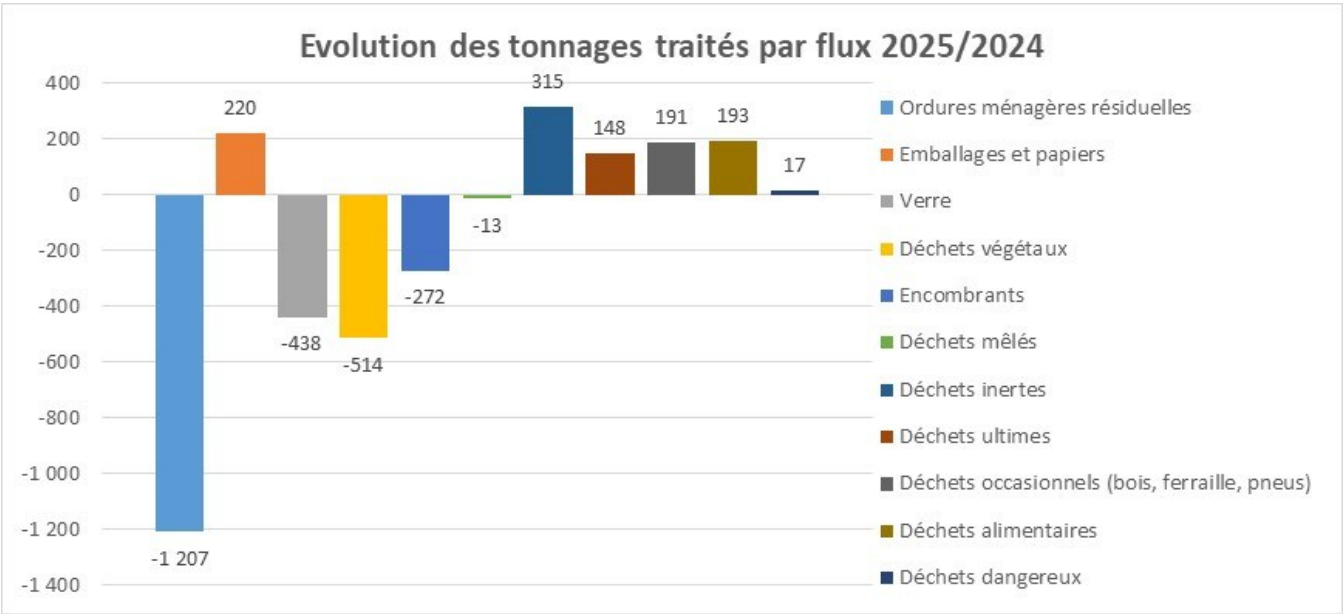


Figure 7 : Evolution des tonnages traités par flux

4.2 Données par habitant

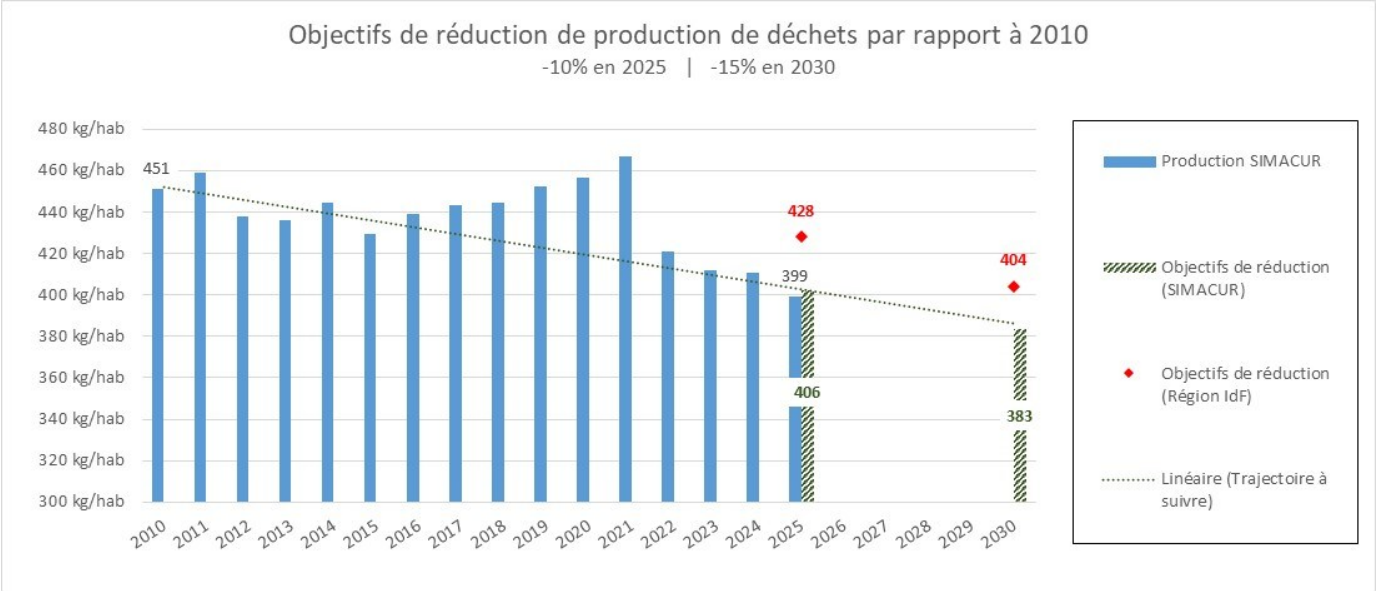
Les performances de collecte des déchets issus des ménages correspondent aux tonnages rapportés au nombre d'habitants du territoire du SIMACUR. Elles sont exprimées en kg par an et par habitant.

	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	Evolution 2025/2024
Ordures ménagères (hors voirie, CTM et marché)	262	254	251	241	232	-3,4%
Emballages et papiers	48	46	42	46	46	0,3%
Verre	20	19	19	18	16	-10,6%
Déchets végétaux	35	28	30	31	28	-7,9%
Encombrants + DEA	25	23	22	25	25	-1,1%
Déchets mêlés	46	28	23	23	23	-1,8%
Déchets inertes	16	12	9	10	11	10,9%
Déchets ultimes	8	8	11	12	12	3,1%
Bennes bois	4	3	3	3	4	12,9%
Bennes ferraille	1	1	1	1	1	20,9%
Pneus	0	0	0	0	0	29,0%
Déchets alimentaires	8	9	10	11	12	9,1%
Déchets dangereux	1	1	1	1	1	5,0%
TOTAL	467	421	412	411	399	-2,8%

Tableau 2 : performance de collecte par flux (kg/an/hab)

La quantité de déchets traitée est de 399 kg/hab, ce qui permet au SIMACUR de respecter la trajectoire de réduction de la production de déchets, fixée par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) à -10% en 2025, et par le code de l'environnement à -15% en 2030 par rapport à 2010.

À noter que le SIMACUR contribue favorablement à l'objectif régional qui est fixé pour 2025 à 428 kg/hab.


Objectifs de réduction de production de déchets par rapport à 2010
-10% en 2025 | -15% en 2030
480 kg/hab
460 kg/hab
440 kg/hab
420 kg/hab
400 kg/hab
380 kg/hab
360 kg/hab
340 kg/hab
320 kg/hab
300 kg/hab
451
428
399
404
406
383
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
Production SIMACUR
Objectifs de réduction (SIMACUR)
Objectifs de réduction (Région IdF)
Linéaire (Trajectoire à suivre)

5 SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

CHIFFRES CLES 2025
13 327 035 €TTC de dépenses
3 379 068 €TTC de recettes

5.1 Evolution des charges de traitement, des soutiens des éco-organismes et des recettes de vente de matières en 2025

Charges de traitement TTC	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Ordures ménagères résiduelles	6 019 431 €	6 604 466 €	6 746 354 €	6 633 351 €	6 652 439 €	0,29%
Collectes sélectives Bac jaune	2 732 660 €	2 681 848 €	2 698 342 €	2 861 782 €	3 049 045 €	6,54%
OE / DM / DU / DI /Bois	2 363 155 €	2 356 422 €	2 667 968 €	2 640 667 €	2 923 388 €	10,71%
Verre	31 458 €	37 711 €	45 574 €	45 937 €	54 606 €	18,87%
Déchets végétaux	332 289 €	304 782 €	297 164 €	299 312 €	281 867 €	-5,83%
Déchets dangereux	160 280 €	182 052 €	171 879 €	208 655 €	222 729 €	6,75%
Déchets alimentaires (collecte)	59 497 €	89 713 €	113 110 €	19 386 €	0 €	-100,00%
Déchets alimentaires (traitement)	15 821 €	27 986 €	41 449 €	106 128 €	142 961 €	34,71%
TOTAL TTC	11 714 591 €	12 284 980 €	12 781 840 €	12 815 217 €	13 327 035 €	3,99%

Recettes de ventes de matières et de soutiens des éco-organismes TTC	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Revente des matériaux triés du Bac jaune	1 871 279 €	1 051 647 €	984 766 €	759 900 €	-22,83%
Revente du verre	117 219 €	120 709 €	116 152 €	35 791 €	-69,19%
Revente des matériaux triés des apports ponctuels (encombrants, ferraille, déchets mêlés)	75 256 €	29 888 €	28 002 €	21 210 €	-24,25%
Sous-total – reventes	**2 063 754 €**	**1 202 244 €**	**1 128 919 €**	**816 901 €**	**-27,64%**
Soutiens CITEO – emballages	2 015 071 €	1 593 411 €	2 047 957 €	2 056 547 €	0,42%
Soutiens CITEO – papiers (N-1)	171 379 €	206 589 €	123 961 €	179 263 €	44,61%
Soutiens CITEO – verre	39 036 €	34 635 €	37 660 €	33 592 €	-10,80%
Soutiens EcoMaison – déchets d'ameublement (ex EcoMobilier)	244 088 €	270 455 €	307 413 €	292 765 €	-4,77%
Sous-total – soutiens	**2 469 575 €**	**2 105 090 €**	**2 516 992 €**	**2 562 167 €**	**1,79%**
TOTAL TTC	**4 533 329 €**	**3 307 334 €**	**3 645 911 €**	**3 379 068 €**	**-7,32%**

** Valeur estimée*

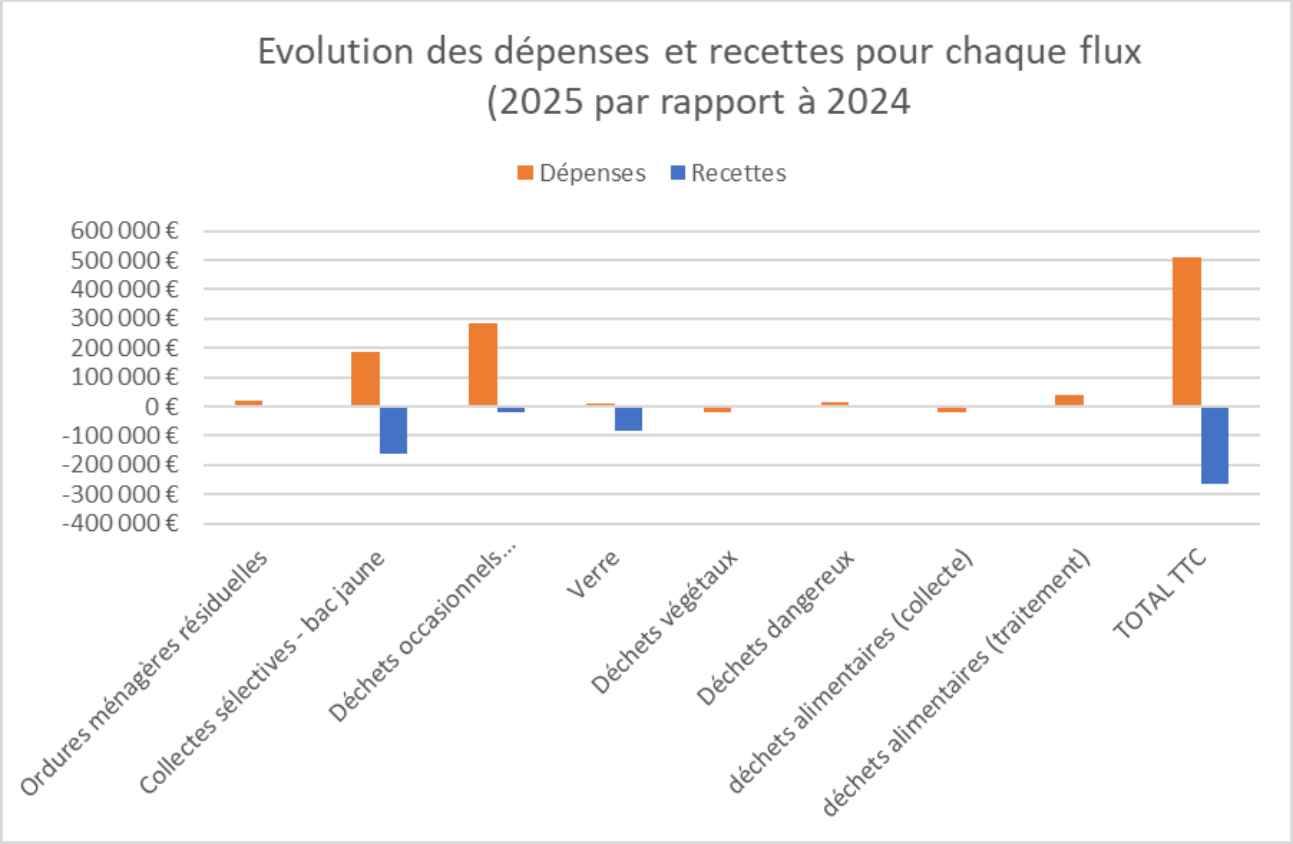
En 2025, les charges de traitement du SIMACUR ont augmenté de près de 4% par rapport à 2024, et ce malgré une baisse des tonnages au global, en raison principalement :

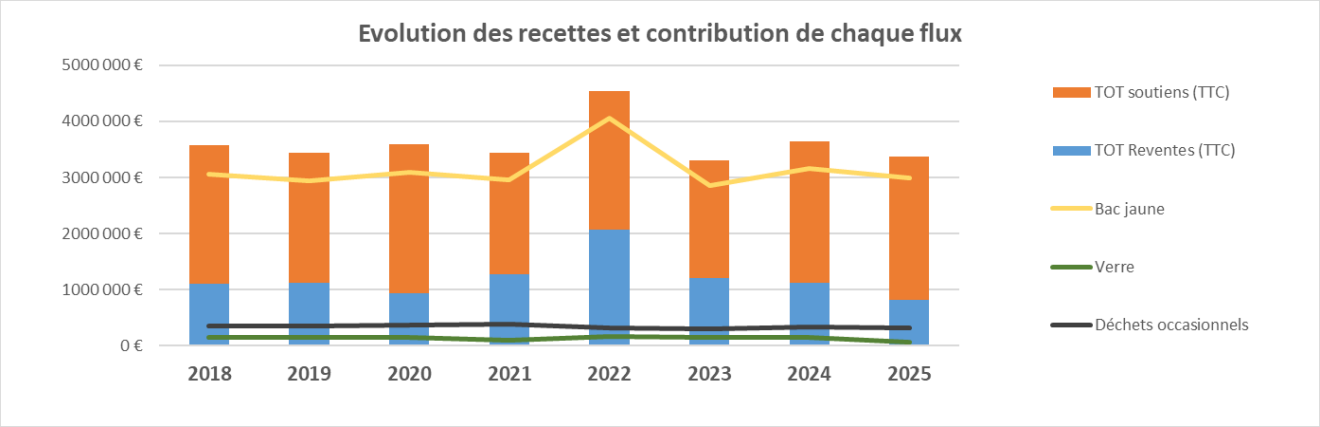
- de l'inflation ;
- d'une hausse des tonnages des déchets occasionnels (bois, déchets inertes et déchets ultimes), dont le traitement est relativement plus onéreux ;
- d'une augmentation importante des déclassements sur le verre.

Concernant les recettes, la chute des prix de reprise se poursuit en 2025, entraînant une diminution de la recette de revente des matériaux de 24%, malgré une hausse des tonnages revendus.

Les soutiens des éco-organismes restent stables.

Au global, le coût net de gestion des déchets (charges diminuées des recettes) a augmenté de 778 000 € en 2025 par rapport à 2024 (+ 8,5%).





Focus sur le coût d'incinération

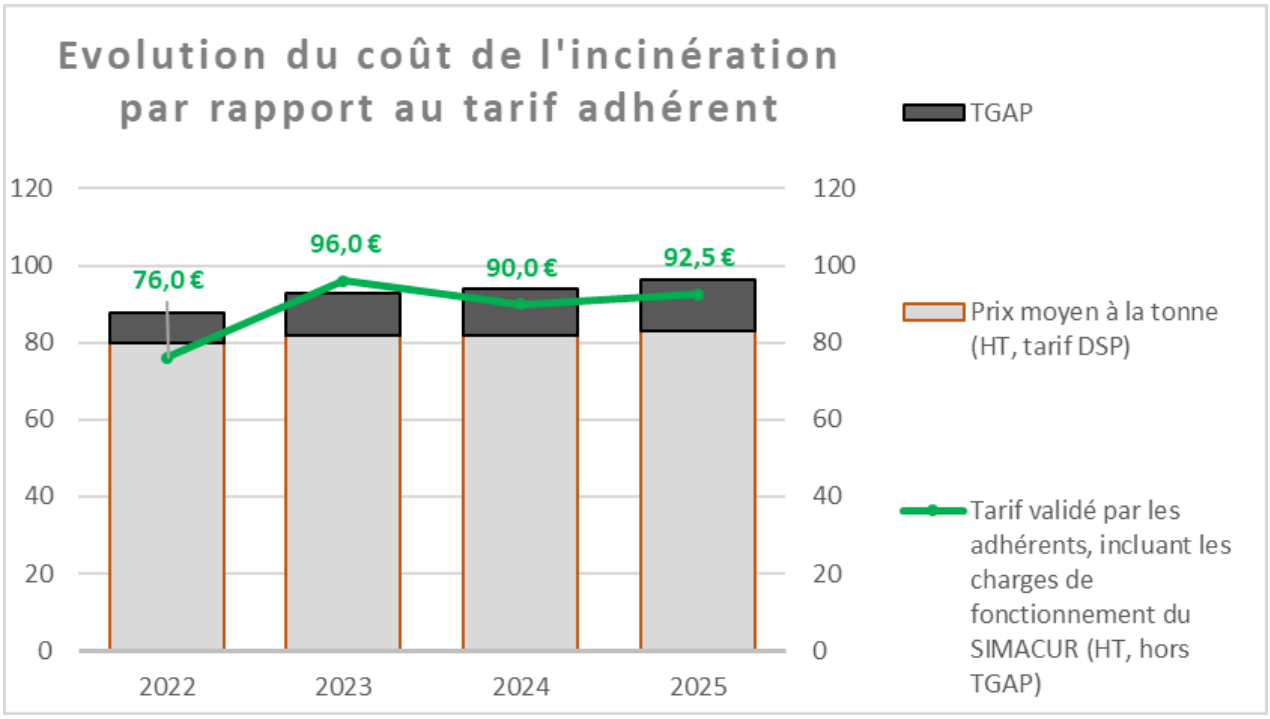


Figure 8 : Evolution du coût de l'incinération avec TGAP et du coût facturé aux adhérents

Le coût de traitement à la tonne (TGAP incluse) est de 98,2 € HT (+ 2,3 % par rapport à 2024). Cela est dû :

- d'une part à l'augmentation de la TGAP qui est passée de 12 € HT/t à 13 € HT/t
- d'autre part à la révision mensuelle des prix prévue dans la DSP.

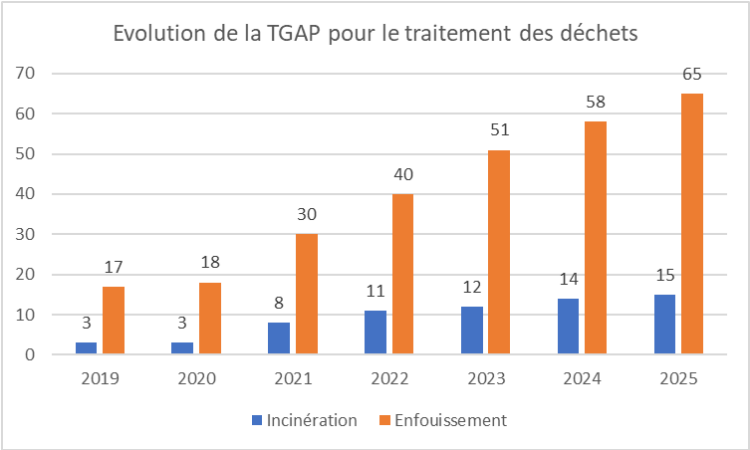
Le coût facturé aux adhérents, qui intègre les charges de structure du SIMACUR, est de 106 € HT /t (TGAP incluse), en augmentation de 2,78 % par rapport à 2024.

5.2 Evolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

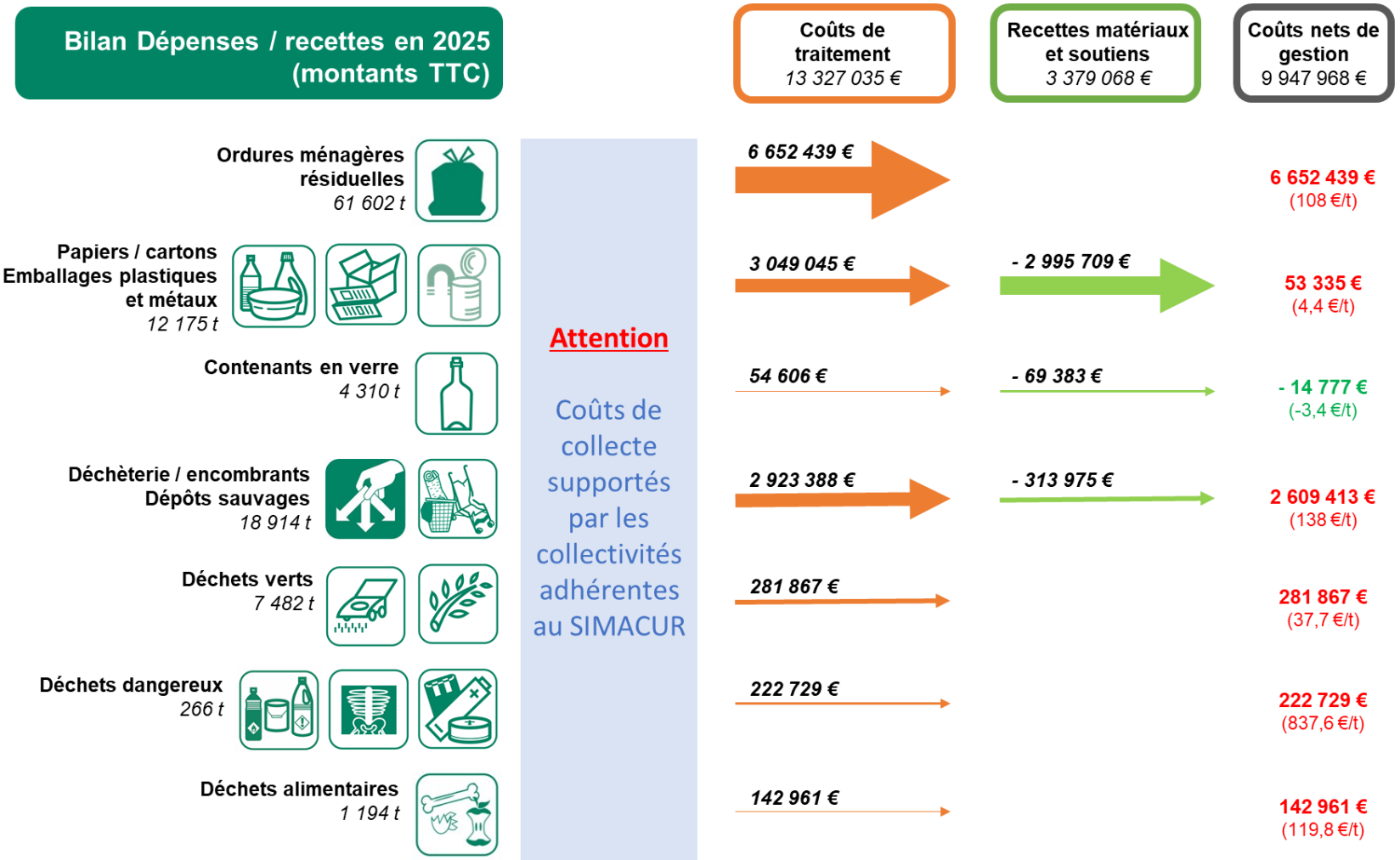
Le SIMACUR est concerné :

- par la TGAP incinération : la TGAP est à taux réduit compte tenu de la performance énergétique de l'UVE du SIMACUR
- par la TGAP enfouissement.

Ces deux TGAP poursuivent leur augmentation en 2025.



5.3 Bilan financier 2025



Les charges de structure du SIMACUR affectées au budget annexe dédié au traitement des déchets ménagers sont intégrées dans le tarif OM appliqué aux adhérents pour le traitement des ordures ménagères résiduelles. Les autres prestations de traitement de déchets ménagers ainsi que la totalité des recettes sont refacturées/reversées aux adhérents à l'euro l'euro au prorata des tonnages apportés, conformément aux conventions financières établies entre le SIMACUR et ses adhérents.

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN DE MASSY-ANTONY

6 PRÉSENTATION DU CHAUFFAGE URBAIN DE MASSY-ANTONY

6.1 Mode de gestion et périmètre contractuel

Les Villes de Massy et d'Antony ont délégué au SIMACUR la compétence relative au chauffage urbain pour l'ensemble du territoire des deux communes.

Le service public de chauffage urbain de Massy-Antony s'exerce dans le cadre d'une Délégation de Service Public de chauffage urbain et d'incinération des déchets. La convention de concession correspondante, conclue entre le SIMACUR, autorité délégante, et la société ENORIS (filiale du groupe Engie), Délégataire, a pris effet le 1er décembre 2014 pour une durée initiale de 20 ans (prolongée de 2.5 ans par avenant).

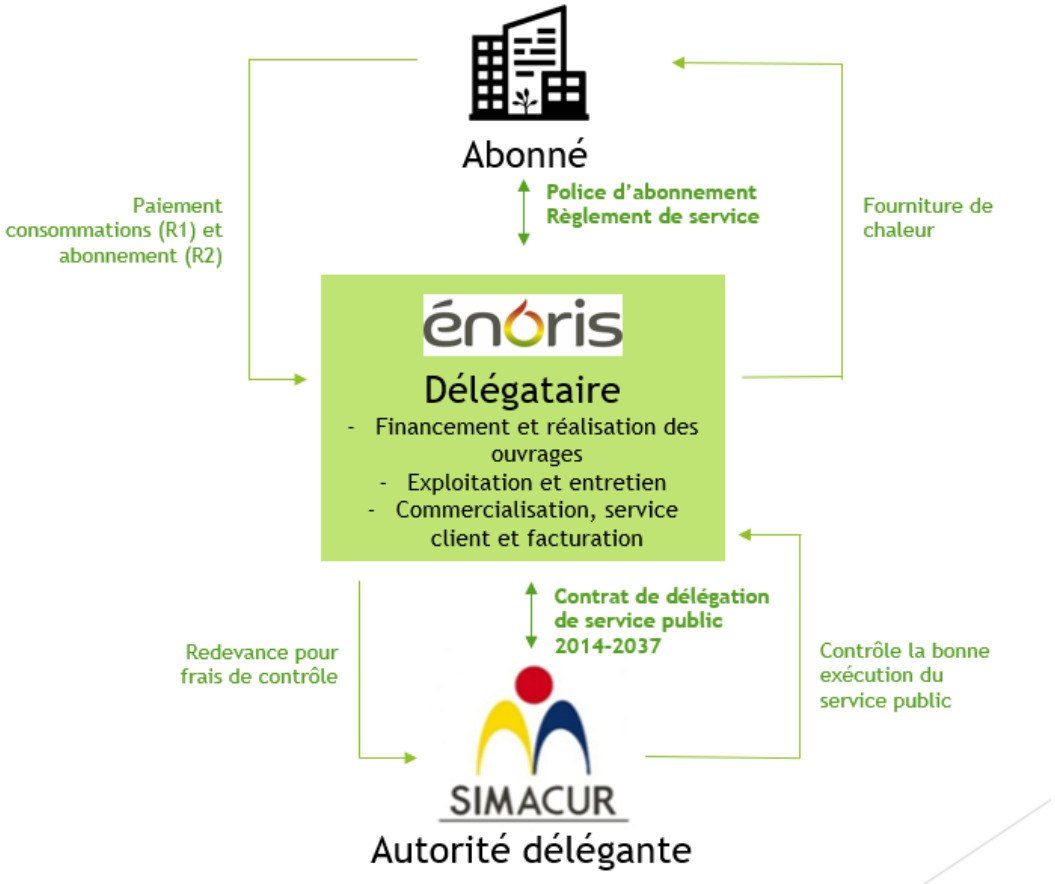


Figure 9 - Organisation contractuelle du service de chauffage urbain

Le réseau de Massy-Antony couvre l'ensemble du territoire de Massy et une partie du territoire de la ville d'Antony, comme le montre le plan ci-dessous (périmètre de la DSP en rouge) :

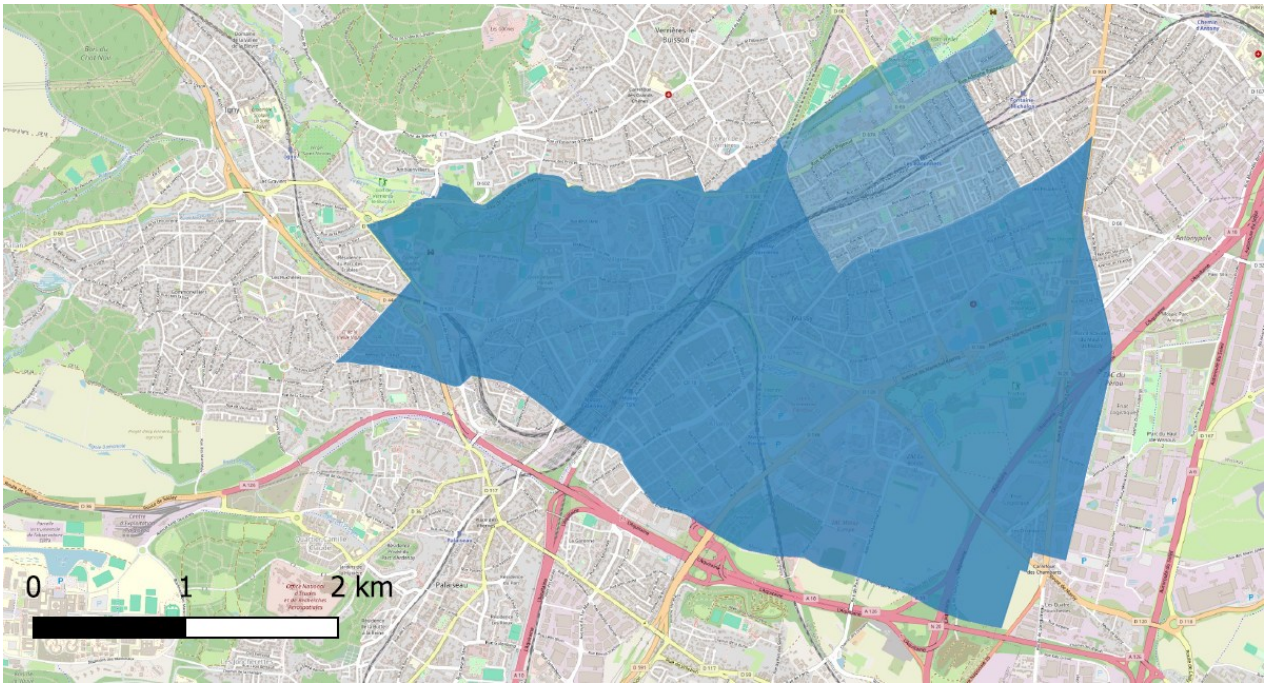


Figure 10 - Périmètre de la DSP pour le service de chauffage urbain (redéfini dans l'avenant 6 de la DSP). En bleu clair, Antony ; en bleu foncé, Massy.

À noter : un réseau de chaleur principalement alimenté par géothermie est en projet pour le territoire de la ville d'Antony non couvert par le réseau de Massy-Antony.

6.2 Les ouvrages du service



Figure 11 - le réseau de chauffage urbain du SIMACUR et ses sites de production

Le SIMACUR est propriétaire de l'ensemble des ouvrages constitutifs du service de chauffage urbain, qui se répartissent en deux catégories principales :

- Les **ouvrages de production**, présentés dans le tableau suivant :

Site	Centrale de la Bonde (Massy) en 2025			Centrale Victor Basch (Massy)
Installation	**Unité de valorisation énergétique (UVE)**	**Chaufferie bois B-charbon**	**Chaufferie fioul**	**Chaufferie gaz**
Équipements	2 fours d'incinération des ordures ménagères de 5.5 t/h chacun	2 chaudières à lit fluidisé circulant (LFC) en co-combustion bois B-charbon	2 chaudières au fioul domestique	2 chaudières gaz
Puissance	2 x 11 MW	2 x 32 MW	2 x 22 MW	2 x 22 MW
Usage	Fonctionnement en base toute l'année	Fonctionnement en base pendant la saison de chauffage	Utilisation en secours en cas d'arrêt des autres installations	Utilisation en appoint des autres énergies

Dans le cadre du projet de passage à 100ù en bois B, des travaux ont démarré en 2025 sur le site de la Bonde. Ils doivent s'achever en 2027.

- Les **ouvrages de distribution**, composés :
 - Du réseau de distribution « HP » (Haute pression), constitué de canalisations isolées installées en caniveau technique et transportant de l'eau surchauffée (180°C, 16 bars) sur 25 520 m au total ;
 - De réseaux de distribution « BP » (Basse pression), constitués de canalisations isolées installées en pleine terre et transportant de l'eau chaude (110°C max, 4 bars), sur 14 163 m au total
 - De 10 sous-stations générales « HP/BP » permettant d'alimenter les réseaux « BP » à partir du réseau « HP » ;
 - De 245 sous-stations clients, installées au sein des bâtiments des abonnés, constituant les postes de livraison de la chaleur

Ces ouvrages sont confiés au Délégataire dans le cadre de la DSP et constituent des biens de retour en fin de DSP.

6.3 Évolution des ventes

Les ventes sont de 217 611 MWh de chaleur en 2025, contre 217 699MWh en 2024, soit une variation de -0,04 %. Cette quasi-stabilité des ventes malgré une rigueur hivernale légèrement plus marquée en 2025 par rapport à 2024 (+2.1 % de Degrés Jours Unifiés, DJU) est révélateur d'une meilleure performance thermique moyenne des bâtiments raccordés.
Le réseau de Massy-Antony est le 6ème réseau d'Île-de-France en termes de MWh vendus (source : liste des réseaux de chaleur de France Chaleur Urbaine).

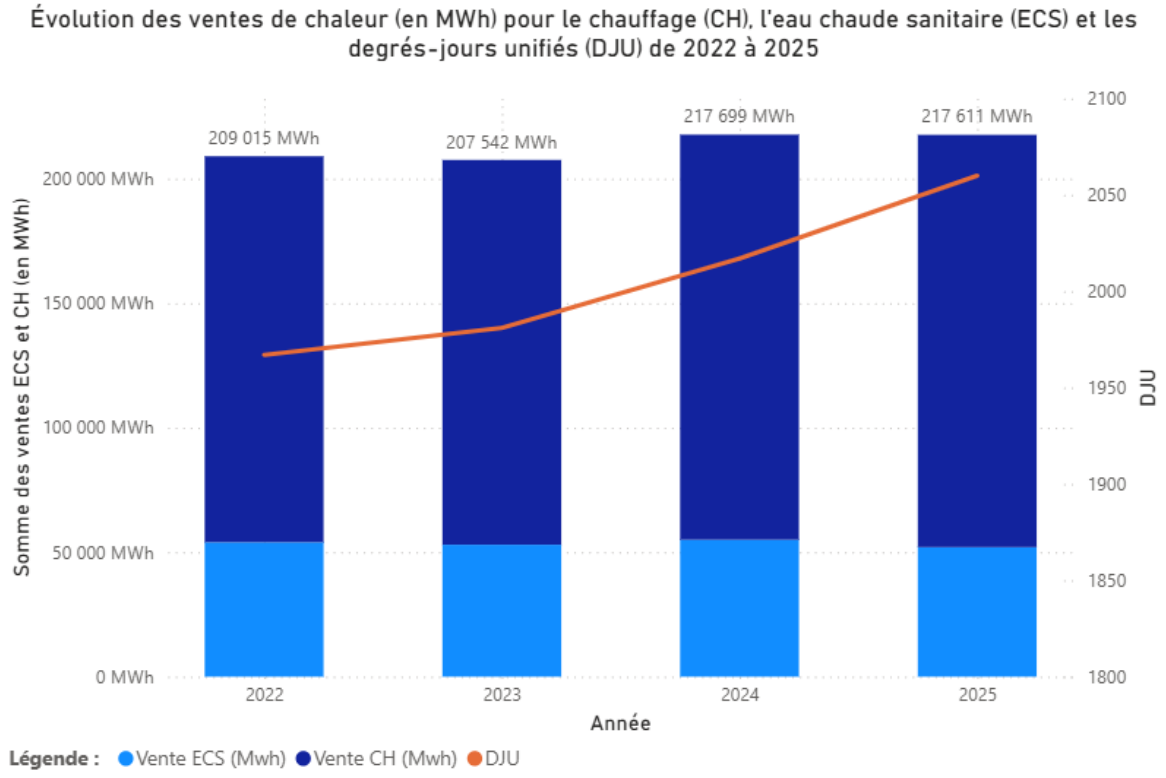


Figure 12 - Ventes de chaleur (en MWh) pour le chauffage (CH), l'eau chaude sanitaire (ECS) et Degrés Jours Unifiés (DJU)

7 EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

À fin 2025, six avenants à la convention de DSP ont été signés.

En juin 2015, le SIMACUR et ENORIS ont signé un avenant n°1 à la Délégation ayant pour objets principaux, de :

1. Permettre aux abonnés du réseau de souscrire un abonnement ajusté à une température extérieure de base de – 7°C,
2. Préciser les conditions d'enregistrement des puissances appelées lors des demandes de contrôle des puissances souscrites et abaisser le seuil de révision de ces puissances souscrites.

En avril 2019, le SIMACUR et ENORIS ont signé un avenant n°2 à la Délégation ayant pour objets principaux, de :

1. Modifier le mix énergétique du réseau de chaleur suite au déplafonnement de l'utilisation du combustible Bois B,
2. Mettre en place un plan de pérennisation et de sécurisation du réseau de chaleur,
3. Mettre en œuvre la nouvelle réglementation induite par le Plan de Protection de l'Atmosphère pour la chaufferie bois B/charbon, notamment les valeurs limites d'émission des oxydes d'azote (NOx),
4. Mettre en place sur le site de traitement la norme ISO 50001 afin de maintenir le coût unitaire de la taxe générale sur les activités polluantes « Incinération » (TGAP) à son niveau minimal,
5. Développer le réseau via une extension sur l'avenue du président Allende vers la ZAC Vilgénis, non prévue dans le contrat de DSP initial.

En juillet 2022, le SIMACUR et ENORIS ont signé un avenant n°3 à la Délégation ayant pour objets principaux, de :

1. Définir les conditions de cession de la chaleur renouvelable (températures, période, équipements mis en place, …) pour la production de froid ainsi que de notamment créer un compte « Pérennisation du réseau » abondé par une partie des recettes Froid ;
2. Définir les tarifs de cession de chaleur renouvelable pour la production de froid ;
3. Définir les droits de raccordement spécifiques afférents à la fourniture de chaleur renouvelable pour produire du froid ;
4. Définir les conditions d'indexation et de facturation des tarifs de cession de chaleur renouvelable.

En mai 2024, le SIMACUR et ENORIS ont signé un avenant n°4 à la Délégation ayant pour objets principaux :

1. La modification des sources d'énergie afin de tenir compte d'un abandon du combustible charbon, et d'un accroissement de l'énergie récupérée sur le process de l'UVE,
2. La réalisation de nouveaux actifs intégrés dans le périmètre de la Délégation comme biens de retour,
3. La continuation du plan de pérennisation à long terme du réseau et de préciser les modalités de fonctionnement du compte de pérennisation
4. La mise en conformité du BREF incinération liée à l'arrêté du 12 janvier 2021
5. La prise en charge partielle de travaux exceptionnels de dévoiement du réseau à la demande d'un tiers,
6. La révision des termes tarifaires et des modalités de leur révision en application des dispositions de l'article 85 de la Convention du fait des nouveaux investissements réalisés dans le cadre de la modification de source d'énergie et le nouveau mix énergétique ;
7. La modification de la durée de la Convention afin de prendre en compte les investissements réalisés par le Délégataire non prévus initialement,
8. La mise en place d'une indemnité de fin de contrat relative aux biens de retour non amortis
9. Le traitement des déchets
10. La mise en place de tarifs de traitement spécifiques aux refus de tri du délégant et aux apports d'ordures ménagères contractualisés par le SIMACUR
11. La révision des indexations des tarifs de chauffage urbain
12. La révision de l'indexation du tarif de traitement des déchets
13. Le classement du réseau de chaleur
14. La modification du prix de cession de la chaleur pour la production de froid

15. L'indemnisation, à titre transactionnel, des surcoûts subis par ENORIS dans le cadre de l'exécution des travaux de la ZAC Vilgénis du fait de la pandémie
16. L'assujettissement des redevances à la TVA
17. Le renforcement du contrôle du SIMACUR par la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi.
18. En application des dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, l'insertion d'une clause relative au respect du principe de laïcité et de neutralité du service public et la pénalité associée.

En avril 2025, le SIMACUR et ENORIS ont signé un avenant n°5 à la Délégation ayant pour objets principaux, de :

1. Supprimer la condition suspensive relative à l'obtention des subventions d'investissement pour les travaux objet de l'article 3 de l'avenant n°4 ;
2. Prendre acte de la volonté du SIAMCUR de procéder dans un avenant ultérieur à une optimisation du programme des travaux objet de l'article 3 de l'avenant n°4.

En novembre 2025, le SIMACUR et ENORIS ont signé un avenant n°6 à la Délégation ayant pour objets principaux :

1. La mise à jour du programme et du montant des travaux relatifs à la suppression du charbon comme source énergétique et de récupération supplémentaire d'énergie fatale, prévus à l'avenant n°4, ainsi que la définition du sort du solde du Lot « Aléas et divers » de ce programme de travaux et la mise à jour des sources énergétiques résultant de ce programme de travaux ;
2. La mise à jour des conditions financières de remise des biens de retour ;
3. La modification de la date d'entrée en vigueur de la Phase 4 ;
4. La modification des tarifs de base du service de chauffage urbain ;
5. Une clause de revoyure concernant la mixité technique gaz réellement constatée ;
6. La mise à jour des modalités de révision de certains termes du tarif de chauffage urbain ;
7. L'introduction d'une offre tarifaire optionnelle dite « 100% EnR »
8. La modification du fonctionnement du Compte de Pérennisation ;
9. La modification du périmètre de la Délégation ;
10. Les conditions d'export de chaleur vers le futur réseau de chaleur d'Antony
11. Le renforcement de la communication concernant le service de chauffage urbain
12. La création d'un prix forfaitaire pour nettoyage d'échangeur

8 PERFORMANCES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

8.1 Performances techniques des équipements

	Temps de fonctionnement réel	Taux de disponibilité 2025
UVE four 1	7 587	87 %
UVE four 2	7 412	85 %

Le taux de disponibilité de lignes d'Unité de Valorisation Énergétique sont en nette baisse en 2025 par rapport à 2024 (92% et 95%). Cette baisse s'explique notamment par la durée des arrêts programmés (qui représentent 6.5% d'indisponibilité), plusieurs arrêts fortuits et une grève du personnel.

	Équipement	Rendement prévisionnel	Rendement réel 2024
Rendements de production	UVE	68 %	86 %
	Chaudières LFC	82 %	83 %
	Chaudières gaz	92 %	97 %
Rendement de distribution	Réseau de distribution	84%	82 %

Les rendements de production sont globalement très bons.

Le rendement de distribution est peu performant et légèrement inférieur à l'engagement du Délégataire (84%). Ce mauvais rendement s'explique par le régime de distribution du réseau (eau surchauffée, impliquant des niveaux de températures élevés, de l'ordre de 150°C) ainsi que par la vétusté du réseau impliquant un niveau d'isolation pouvant être insuffisant ou dégradé.

8.2 Mixité technique de la production de chaleur

Les graphes et le tableau suivants montrent la répartition des différentes sources d'énergie dans la production de chaleur.
On constate en 2025 :

- une légère diminution de la part de chaleur issue de l'UIOM par rapport à 2024, due a une baisse de disponibilité de l'UIOM ;
- une légère progression de la part de bois B.



	Mix contractuel	Mix réel 2025
Ordures ménagères	45,64%	46.85 %
Bois B	26,25%	33.34 %
Total ENR&R	**72%**	**80%**
Charbon	18,21%	8.82 %
Gaz	9,90%	10.94 %
Fioul domestique	-	0.06 %
Total non ENR&R	**28 %**	**20 %**

Figure 13 - Part des différentes sources d'énergie dans la production de chaleur

8.3 Taux d'énergie renouvelable et de récupération de la chaleur

En conséquence des moyens de production mobilisés en 2025, le taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) de la chaleur est de 80%. Ce taux est supérieur à l'engagement contractuel du Délégataire (72 % minimum).

Rappelons qu'un taux d'ENR&R supérieur à 50% permet de faire bénéficier aux abonnés du taux de TVA réduit (5,5%) sur leur l'ensemble de leur facture de chaleur.

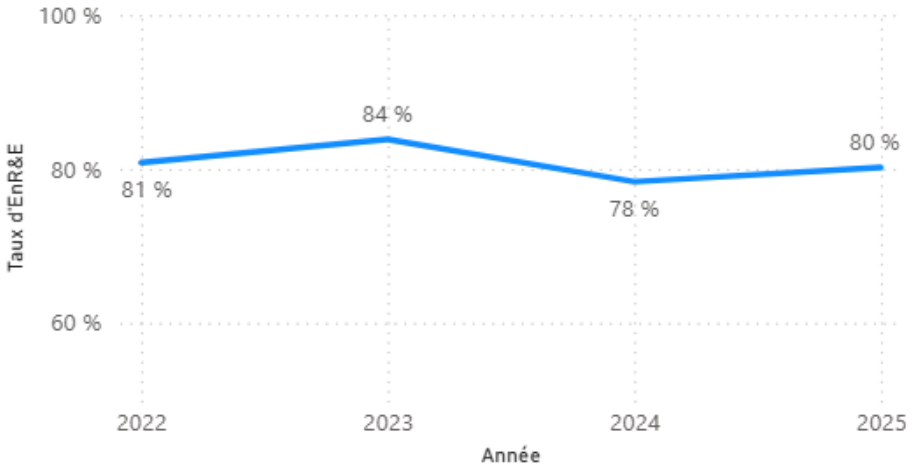


Figure 14 - Évolution du taux ENR&R de la chaleur

Sur la base du taux ENR&R de 2024 (dernières données disponibles à date), le réseau de Massy-Antony affiche **le meilleur taux d'ENR&R des plus grands réseaux d'Île-de-France** selon les données publiées par France Chaleur Urbaine.

8.4 Contenu CO_2 de la chaleur et quotas CO_2

Le contenu CO2 de la chaleur s'élève à 84 kg/MWh en 2025. Par rapport à une situation où l'ensemble des abonnés du réseau seraient alimentés par des chaudières collectives au gaz (à 243 kgCO2/MWh), cela correspond à une économie de 34 000 tonnes de CO2 en 2025. Cette économie est équivalente au retrait de la circulation de 29 000 voitures citadines[2].

En 2025, les émissions CO2 d'ENORIS s'élèvent à 18 263 tonnes et les allocations gratuites de quotas CO2 à 6 330 tonnes. Compte-tenu du stock de quotas CO2 de 2024, 11 000 tonnes de quotas ont été achetés en 2025, au prix moyen de 65.77 €.

[2] calcul réalisé sur le site : https://carlabelling.ademe.fr –sur la base d'une Renault Clio hybride non rechargeable, neuve avec la distance moyenne parcourue pour une voiture en France égale à 12 200 km/an (source : Bilan annuel des transports en 2019, Ministère de la transition écologique

8.1 Consommations d’eau de ville

En 2025, la consommation d’eau de l’ensemble des équipements est d’environ 50 228 m3, dont 12 204 m3 soit 33 m3/jour pour l’appoint d’eau des réseaux (compensation des fuites). Cette dernière valeur est équivalente par rapport à 2024 (12 410 m3 pour les réseaux soit 34 m3/jour). Cela révèle une gestion satisfaisante des fuites compte tenue du linéaire et de l’âge du réseau.

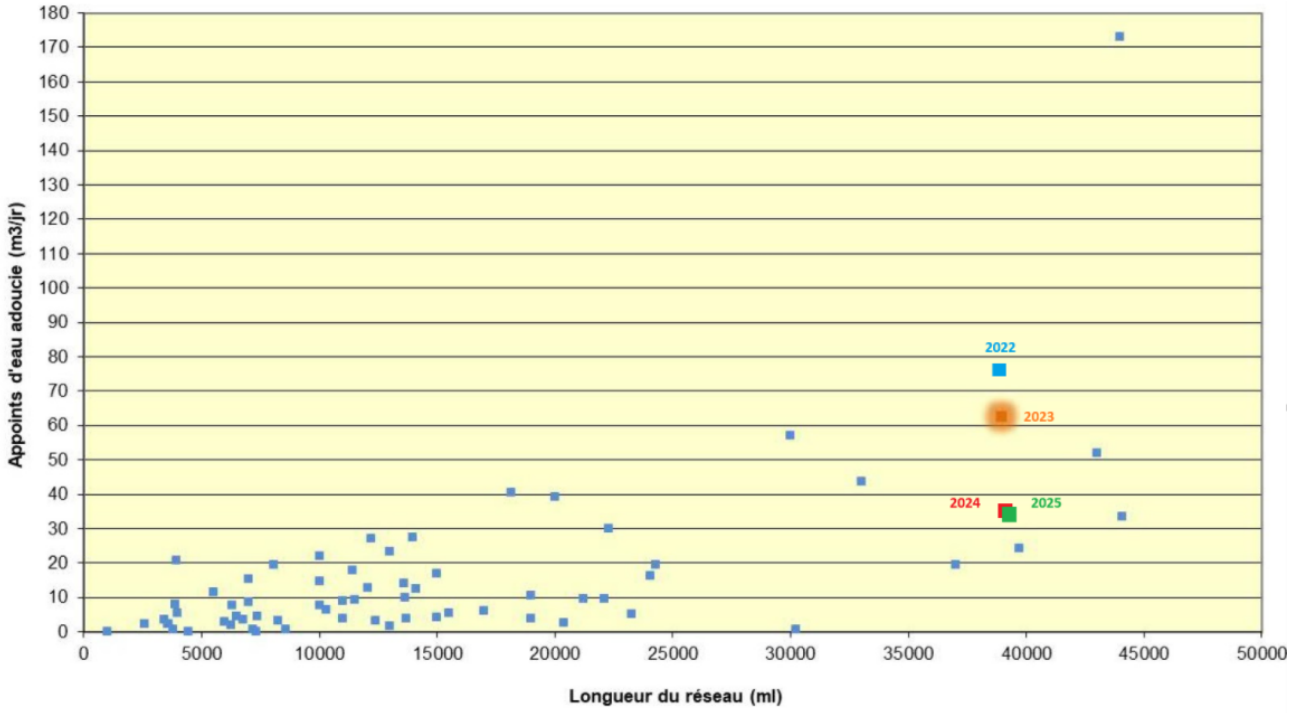


Figure 15 - Comparaison des consommations d'eau du réseau ENORIS et d'autres réseaux de chaleur en France (source du benchmark : Naldéo)

9 DISPONIBILITÉ DU SERVICE, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

9.1 Disponibilité du service

Conformément à la méthode de calcul contractuelle, les taux de disponibilités du service en 2025 sont de :

- **99.94 % en période hiver** (du 01/01/25 au 31/05/25 et du 20/09/25 au 31/12/25)
 Détail par secteurs :
 - Grand ensemble Massy : 99,99%
 - Vilgénis : 100,0%
 - PB ZA : 100,0%
 - Villaine Carnot : 99.7%
 - Pajeaud : 100,0%
 - Centre-Ville : 99,9%
 - Grand ensemble Antony : 100,0%
 - Liaison : 100,0%
- **99.2 % en période été**

Ces taux sont conformes aux engagements contractuels (99.45 % en hiver et 95.5% en été).

Il convient de rappeler que ces taux de disponibilités sont des moyennes (pondérées par les puissances souscrites) pour l'ensemble de abonnés, qui peuvent masquer des taux parfois plus faibles pour certains abonnés.

Les moyens de production étant redondants, les ruptures de service sont systématiquement dues à des incidents sur le réseau de distribution (fuites). Il faut noter que le réseau est particulièrement âgé : 50% du linéaire de réseau a plus de 45 ans.

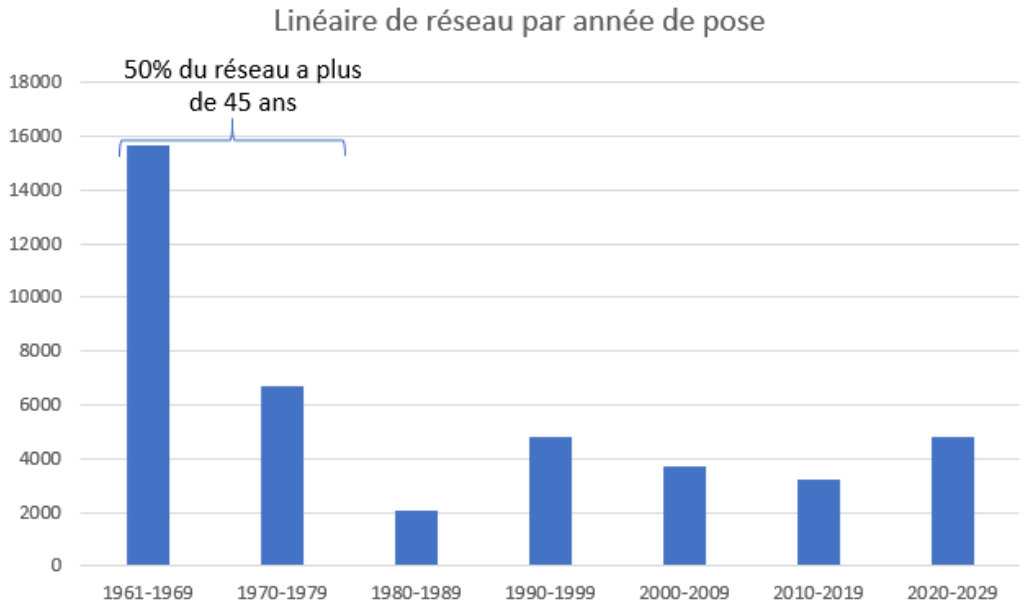


Figure 16 - Répartition des linéaires de réseau (en mètres) selon l'année de pose

Face à ce constat, et compte tenu des limites du contrat de DSP en matière d'obligation de renouvellement préventif des réseaux, le SIMACUR travaille sur un plan de pérennisation du réseau.

9.2 Travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER)

En 2024, les dépenses de GER du Délégataire sont de 5 814 494 € HT, dont 2.9 M€ sur les réseaux de distribution et sous-stations

Les travaux de GER en 2025 ont concerné :

- Le site de production de La Bonde : opérations de maintenance préventive sur les équipements thermiques, électriques, mécaniques et hydrauliques ; et opérations de maintenance curative (réparations de fuites sur chaudières UVE et LFC et remise en état d'un convoyeur.
- Le site de production Victor Basch
- Le réseau de distribution : réparation de fuites ;
- Les sous-stations (remplacement d'équipements)

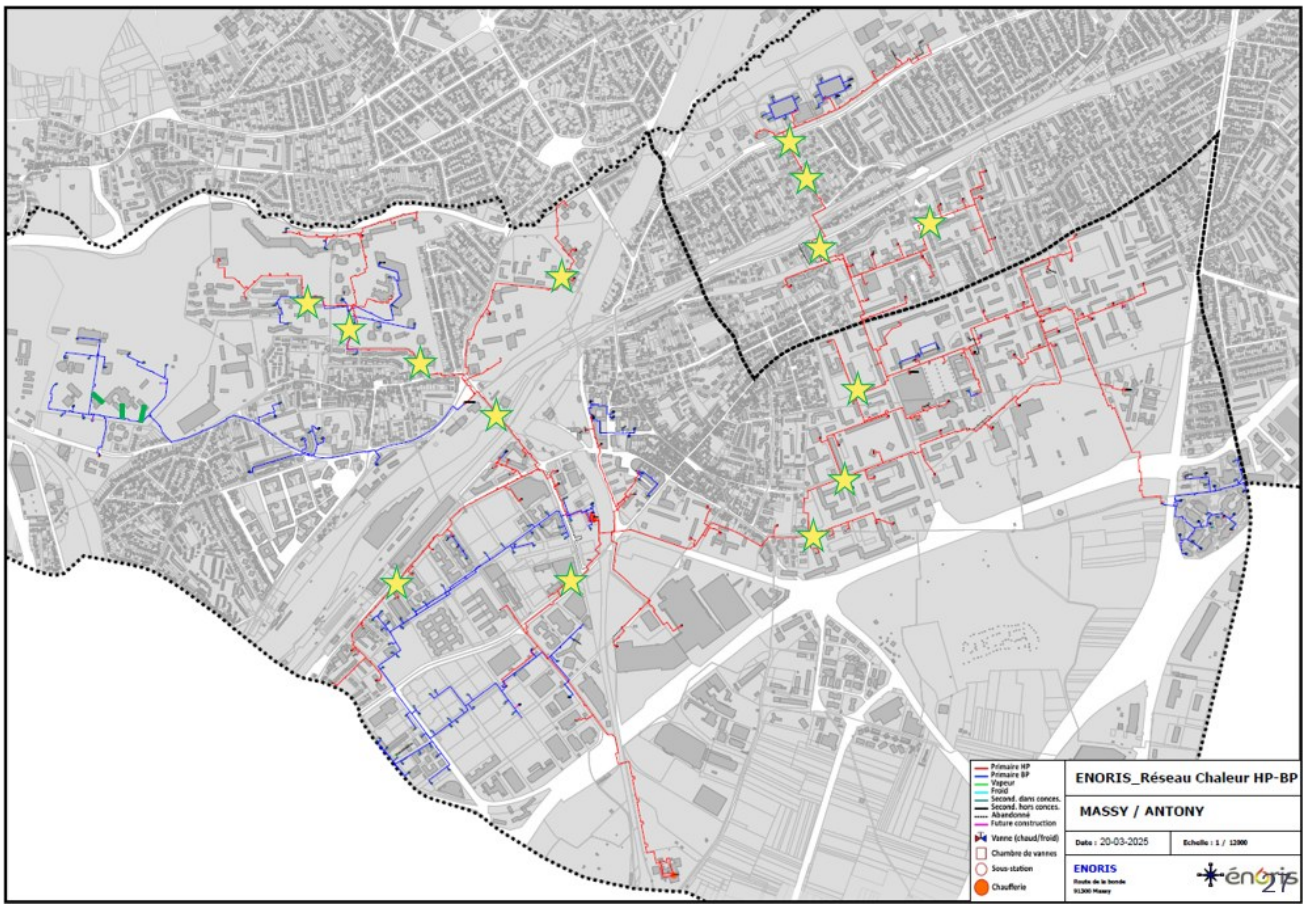


Figure 17 - Travaux sur le réseau de distribution en 2025

10 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Au 31 décembre 2024, les puissances souscrites s'élèvent à 166 730 kW contre 164 997 kW au 31/12/24. L'ECS représente 21 % de ces puissances.

L'évolution est la résultante :

- D'un dé-raccordement HLM RESIDENCE qui représentait une puissance totale de 386 kW ;
- D'un nouveau raccordement :
 - Le lot B3a -Vinci Accession (+451 kW)
 - Massy république I3F (+850 kW)
 - Lot 3 Nexity – Conservatoire (+60kW)
 - Lot B2b – Icade Accession (+412 kW)
 - Lot B2a – Rés.Exploration -Icade (+244 kW)
- De révisions de puissances souscrites à la demande d'abonnés (-106 kW selon ENORIS)

La répartition des puissances souscrites sur la DSP est la suivante, sans évolution notable par rapport à 2024 :

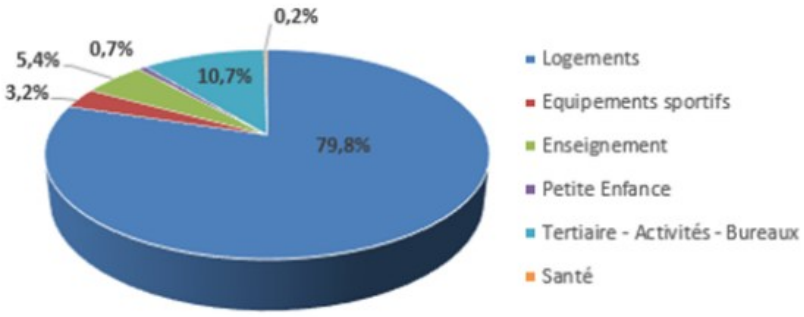


Figure 18 - Répartition des puissances souscrites en 2025, selon la typologie des abonnés

A noter que le raccordement au réseau est obligatoire pour tous les projets immobiliers ayant des besoins de chaleur supérieurs à 100 kW, situés dans le périmètre de développement prioritaire défini ci-dessous.

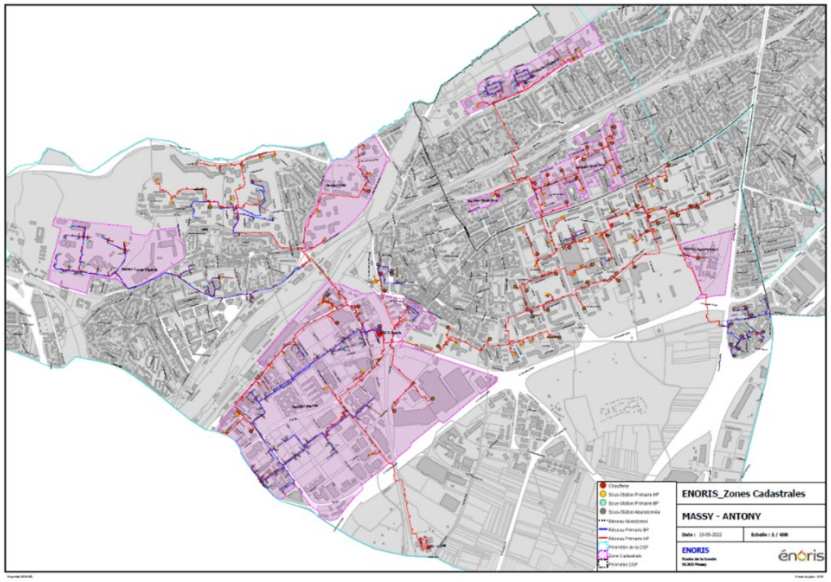


Figure 19 - Zones de développement prioritaires du service de chauffage urbain (en rose)

11 PRIX DE LA CHALEUR

Le prix de la chaleur est composé de deux termes distincts :

- Le terme « R1 », proportionnel aux consommations relevées, s'exprime en €/MWh ;
- Le terme « R2 », abonnement au service, proportionnel à la puissance souscrite, s'exprime en €/kW.

Pour l'année 2025, les tarifs dits « phase «3 » définis dans l'avenant n°2 au contrat de DSP s'appliquent. Ces tarifs sont révisés mensuellement conformément aux formules de révision définies dans le contrat de DSP.

11.1 Évolution du terme R1

Le terme tarifaire R1 est en moyenne de 41.2 € HT/MWh en 2024, contre 42.2 € HT/MWh en 2023, soit une baisse de 2.4%. Cette baisse s'explique principalement par une baisse des prix une baisse des prix du charbon.

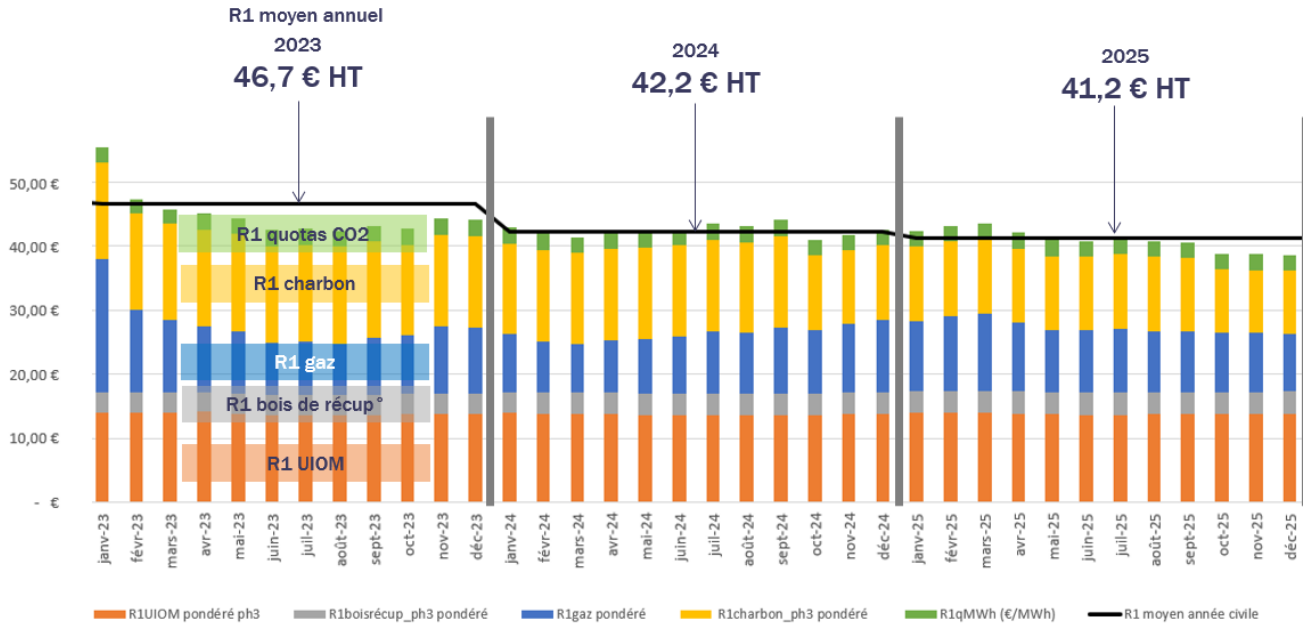


Figure 20 - Évolution et décomposition du terme R1

11.2 Évolution du terme R2

Le terme tarifaire R2 est en moyenne de 83 € HT en 2025, contre 86 € HT/kW en 2024, soit une baisse de 3.5%. Cette baisse s'explique par la poursuite de la baisse des prix moyens de l'électricité depuis 2023.

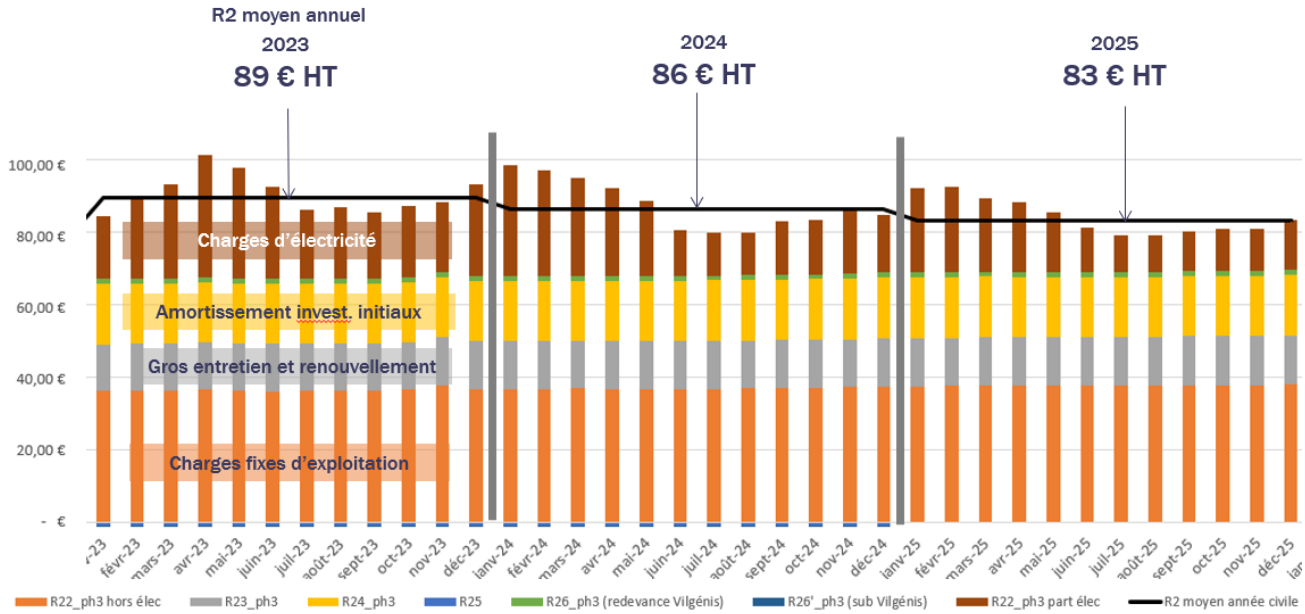


Figure 21 - Évolution et décomposition du terme R2

11.3 Prix moyen de la chaleur

Le prix moyen de la chaleur correspond à l'ensemble des recettes R1+R2 perçues par le Délégataire, divisé par le nombre de MWh de chaleur livrée. Il s'élève à 107 € HT/MWh en 2025, contre 110 € HT en 2024, soit une baisse de 2.7%.

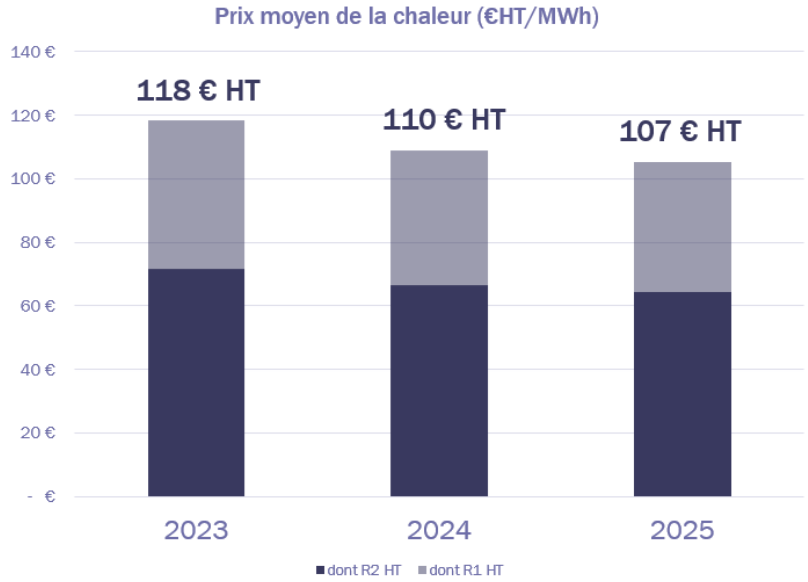


Figure 22 - Prix moyen de la chaleur (€ HT) à l'échelle de l'ensemble de la DSP

En 2024 (dernières données disponibles à ce jour), le prix moyen de la chaleur du réseau de Massy-Antony (110 €HT/MWh) était supérieur de 5% au prix moyen de la chaleur de l'ensemble des réseaux français (105 € HT/MWh), selon la dernière enquête de l'association AMORCE. Il était très légèrement inférieur (-1%) à la moyenne des réseaux franciliens (111 € HT/MWh).

La courbe ci-dessous permet de situer le prix moyen du réseau de Massy-Antony parmi l'ensemble des réseaux français.

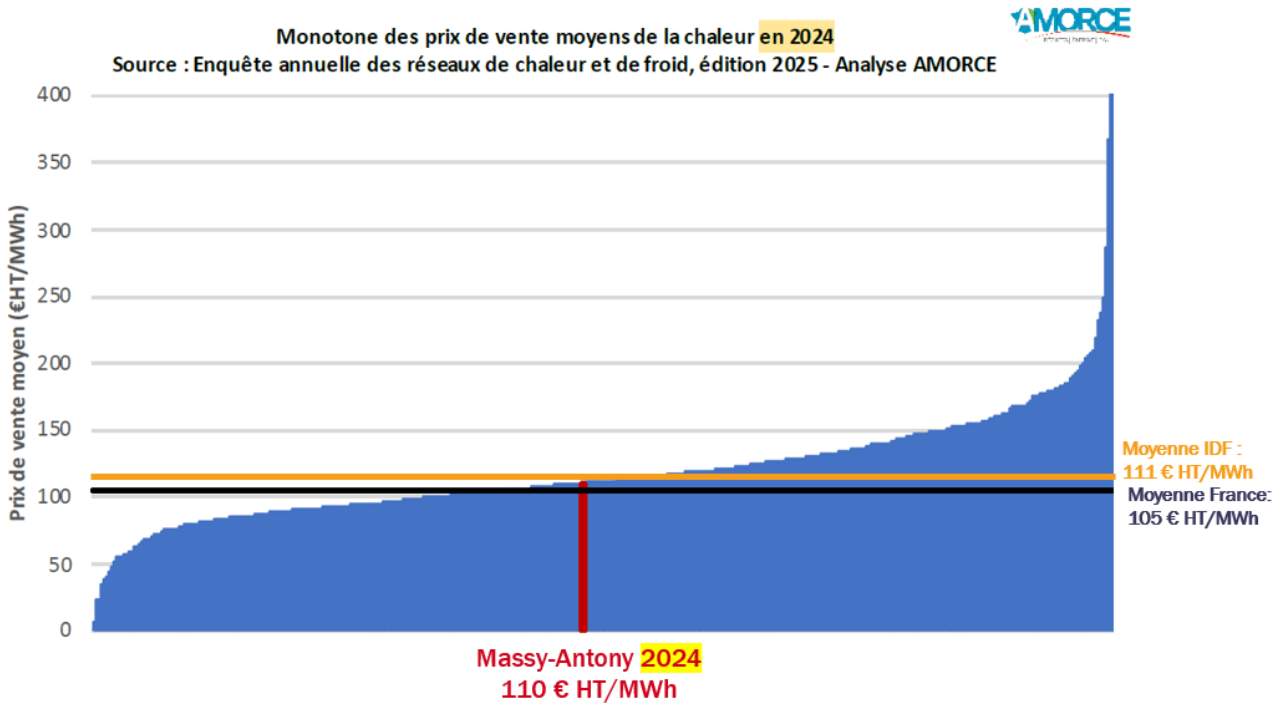


Figure 23 - Prix moyen de la chaleur pour l'ensemble des réseaux français (en abscisse : une barre verticale correspond à un réseau). La barre rouge correspond au réseau de Massy-Antony.

12 COMMUNICATION ET IMPLICATION DES USAGERS DANS LEUR SERVICE PUBLIC

En 2025, sous l'impulsion du SIMACUR, de nouveaux supports de communication ont été mis en place ou améliorés, notamment :

- La mise à disposition **de panneaux d'information pour les halls** des immeubles raccordés, renvoyant vers le site web du réseau de chaleur ;
- L'amélioration des **alertes en temps réel** en cas de défaut de continuité de service, via des notifications envoyées par l'application Rezomee dédiée au réseau de chaleur ;
- La mise en place **de panneaux de chantier** en cas d'intervention de maintenance du réseau ou de raccordement sur l'espace public



Figure 24 - A gauche: nouveaux panneaux de chantier; à droite: panneaux d'information sur le réseau pour les halls d'immeuble

Le 17 septembre 2025, le SIMACUR a organisé **le 1er comité des usagers du réseau de chaleur**. Ce fut un vrai succès avec près d'une centaine de participants !



